



**Candidature du
Groupe d'Action Locale
Vosges du Nord
à l'appel à projets
LEADER 2014-2020**



PAYS DE SAVERNE
PLAINES ET PLATEAUX

le territoire à
chaleur  **ajoutée**



Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord
Une autre vie s'invente ici

27 février 2015





Table des matières

3

I / Résumé de la candidature	4
1. Les points essentiels du diagnostic	4
2. La stratégie retenue par le territoire, y compris en matière de gouvernance.....	5
3. La valeur ajoutée du programme LEADER.....	7
4. La maquette financière	7
II / Carte du territoire du GAL Vosges du Nord	8
III / Liste des communes.....	9
IV / Statuts de la structure porteuse	14
V / Délibération de la structure porteuse	27
VI / Mobilisation des acteurs.....	37
Liste des réunions conduites pour l'élaboration de la candidature LEADER	37
FORUM n°1 LEADER 2014-2020 – COMPTE-RENDU	38
FORUMS n°2 et 3 LEADER 2014-2020 – COMPTES-RENDUS.....	40
FORUMS n°4 LEADER 2014-2020 – COMPTE-RENDU.....	49
FORUMS n°5 LEADER 2014-2020 – COMPTE-RENDU.....	53
126 participants aux travaux d'élaboration de la candidature	57
VII / Lettres de soutien des acteurs locaux à la candidature LEADER	62



I / Résumé de la candidature

4

La structure porteuse du GAL est l'Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau (PSPP), créée en 2003. La démarche est portée en étroite collaboration avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il s'agit pour ce territoire d'une première expérience LEADER, qu'il souhaite structurante et porteuse d'innovation sur le territoire. Les deux entités considèrent en effet que LEADER constitue un outil approprié d'animation, d'expérimentation, permettant de renforcer la gouvernance locale autour d'une réflexion stratégique.

La candidature a été élaborée grâce à une forte concertation des acteurs locaux, afin d'être en phase avec les besoins et enjeux de notre territoire et de ses acteurs.

1. Les points essentiels du diagnostic

Le périmètre du GAL se situe au nord-est de l'Alsace, à la frontière avec la Lorraine (Moselle). Il comprend le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP) et la partie alsacienne du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN/Sycoparc), ainsi que la communauté de communes du Pays de la Zorn. La collaboration déjà ancienne entre le Pays et le Parc a permis de mettre en place un véritable écosystème local sur ce territoire, avec une interpénétration des réseaux, des relations interpersonnelles, favorisant les circuits courts à tous les niveaux.

Le territoire est vaste et se compose des 11 communautés de communes, pour une population de 146 133 habitants. Le périmètre du GAL est un territoire contrasté, qui se caractérise par un cadre naturel varié, mêlant notamment plaine, collines et montagne. Cette diversité naturelle constitue un atout fort du territoire. Elle est à l'origine d'une variété importante de paysages, d'une riche biodiversité et d'un cadre de vie de qualité.

Le diagnostic du territoire du GAL fait ressortir les points suivants :

- un parc de logements ancien et énérgivore, avec des opportunités de développement dans la construction durable ;
- une offre de transports, de services et d'équipements hétéroclite sur le territoire ;
- un marché de l'emploi relativement dynamique ;
- un tissu économique basé sur des spécificités locales, en particulier en matière d'artisanat (bois, grès, verre, rénovation du patrimoine bâti, construction traditionnelle, gastronomie) ;
- des richesses naturelles et paysagères d'exception, notamment avec la présence du Parc naturel régional et de la réserve de biosphère, et un patrimoine culturel dense et diversifié, et des dynamiques touristiques contrastées sur le territoire ;
- une agriculture dominée par la filière bovine-laitière ; un développement de l'agriculture biologique et des circuits courts ;
- quelques initiatives et des potentiels dans le domaine de l'agro-énergie ;
- une ressource bois historique sur un territoire fortement couvert de forêts ;
- une production locale d'énergies renouvelables à développer (biomasse bois, géothermie de surface, solaire photovoltaïque, petite hydraulique, solaire thermique, biogaz) ;
- une multitude d'acteurs publics et privés (entreprises, associations...) portant des initiatives fortes sur le territoire, en particulier en matière énergétique, de tourisme et de savoir-faire.



Sur la base des conclusions du diagnostic, de l'analyse AFOM et des travaux de concertation ont été dégagés différents enjeux territoriaux. Ils répondent particulièrement aux enjeux régionaux en matière de développement durable et d'environnement.

5

Parmi les enjeux dégagés, certains ont révélé une forte cohérence avec les enjeux régionaux identifiés par la Région Alsace pour les programmes LEADER :

- le soutien à la valorisation locale des ressources du territoire par l'innovation, la créativité, la mise en réseau des acteurs ;
- la promotion de l'image du territoire reposant sur nos ressources humaines et naturelles ;
- le développement d'une offre complète et structurée en matière de tourisme durable, et la mise en tourisme mutualisée, capitalisant la marque Parc, en associant tous les acteurs du territoire, permettant d'augmenter la durée des séjours et les dépenses sur le territoire ;
- l'incitation et le soutien aux initiatives économiques qui préservent le patrimoine ;
- rendre l'efficacité énergétique accessible à tous les habitants ;
- agir en faveur des initiatives qui visent le développement d'un territoire autonome en énergie, sur de petites et moyennes unités de production et avec l'emploi d'énergies renouvelables, tout en intégrant la population au processus de décision ;
- la valorisation des ressources agricoles pour satisfaire les besoins locaux en énergies et matières premières ;
- la lutte contre la dégradation et la banalisation des espaces remarquables ;
- le développement et l'appui sur les filières fleuron du territoire (cristal, grès...) pour préserver les savoir-faire locaux, développer l'emploi et être vecteur d'identité et d'innovation sur le territoire ;
- le développement du lien public/privé pour aller vers un territoire à énergie positive ;
- le soutien à l'éco-rénovation.

2. La stratégie retenue par le territoire, y compris en matière de gouvernance

Ces éléments ont permis de fonder et de cibler les réflexions sur la stratégie de développement local à mettre en œuvre sur le territoire. Les conclusions des travaux et réflexions des acteurs du territoire ont ainsi permis à ces derniers de s'accorder sur la priorité ciblée suivante :

« Donner de la valeur aux ressources de notre territoire »

Cette priorité reflète la volonté des acteurs du territoire de s'ancrer dans les spécificités locales et de leur donner une plus-value, qui peut être économique, sociale, environnementale, territoriale...

En effet, l'objectif est d'exploiter de manière durable les potentiels, les gisements du territoire pour développer l'économie de proximité (artisanat, savoir-faire locaux, tourisme durable), favoriser l'emploi par le développement et la diversification des activités économiques, en s'adressant à différents publics et en participant à l'équilibre de ce territoire vaste et contrasté, et enfin participer à la transition énergétique.



La stratégie locale de développement s'inscrit ainsi fortement dans les dynamiques d'action du Pays de Saverne Plaine et Plateau, porteur du GAL, comme du Parc naturel régional des Vosges du Nord, partenaire privilégié de cette démarche locale. Elle va permettre, par la gouvernance mise en place, la volonté de travailler ensemble des différents acteurs du territoire, et la mise en œuvre imaginée, de progresser en proposant un soutien avec un véritable effet levier sur les enjeux territoriaux dégagés par les acteurs du territoire.

La stratégie locale de développement retenue s'articule en 3 orientations stratégiques, comprenant chacune en 2 objectifs opérationnels.

La stratégie locale de développement du GAL Vosges du Nord en un clin d'œil

- **Priorité ciblée :** Donner de la valeur aux ressources notre territoire
- **Orientation stratégique n°1 :** Structurer une filière de tourisme durable sur le territoire
 - ✓ Objectif opérationnel n°1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire
 - ✓ Objectif opérationnel n°2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques
- **Orientation stratégique n°2 :** Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux
 - ✓ Objectif opérationnel n°1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale
 - ✓ Objectif opérationnel n°2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux
- **Orientation stratégique n°3 :** Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire
 - ✓ Objectif opérationnel n°1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire
 - ✓ Objectif opérationnel n°2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie
- **Orientation stratégique n°4 :** Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires

Cette stratégie se traduit en un **plan d'actions** autour de 8 fiches-actions :

- 6 fiches thématiques qui correspondent aux 6 objectifs opérationnels de la stratégie
- 1 fiche thématique coopération, particulièrement importante pour ce programme LEADER car elle permettra notamment de structurer les relations avec le GAL du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines situé sur la partie lorraine du Parc naturel régional des Vosges du Nord, et dont la stratégie comme les acteurs sont fortement liés au territoire de notre GAL
- 1 fiche animer-gérer-communiquer-évaluer

En matière de **gouvernance**, le programme a retenu un modèle permettant d'assurer le portage de la stratégie par les acteurs locaux :



- un GAL rassemblant largement les acteurs locaux, lieu d'information et de valorisation de la démarche LEADER ;
- un comité de programmation, instance décisionnelle composée de 20 membres publics (10 titulaires et 10 suppléants) et 20 membres privés (10 titulaires et 10 suppléants), dont la sélection a été faite au regard de leur implication dans la démarche et de leur lien avec la stratégie, par le biais d'un appel à candidature ;
- un animateur à temps plein salarié du Pays, ainsi qu'un gestionnaire à mi-temps dédié au programme LEADER, encadrés par un comité directeur Pays/Parc ;
- la mobilisation de l'équipe du Pays et du Parc naturel régional dans les différentes étapes de mise en œuvre de la démarche LEADER.



3. La valeur ajoutée du programme LEADER

Le programme LEADER du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc naturel régional des Vosges du Nord a permis de lancer une dynamique d'acteurs sur un territoire de projet pertinent. La mise en œuvre du programme LEADER permettra de continuer à mobiliser les acteurs publics et privés du territoire, favorisant la créativité et la mise en commun des forces, afin de trouver des réponses locales aux besoins émergents de notre territoire et de ses habitants. Le programme LEADER nous offre un outil d'animation, de coordination, d'échange, visant l'exploitation d'initiatives existantes et d'idées nouvelles qui permettront de donner de la valeur économique, sociale, environnementale et territoriale à nos ressources locales.

L'efficacité de notre action et sa traduction en résultats concrets et mesurables se trouveront renforcées par l'articulation qui sera mise en œuvre au niveau stratégique et opérationnel avec les initiatives du Pays, du Parc, et des communautés de communes qui les composent, mais aussi avec le GAL du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines.

Le programme LEADER offre l'opportunité aux acteurs locaux, déjà fortement engagés au sein du Pays et du Parc, d'agir à une échelle qui leur permet de valoriser les potentiels communs tout en favorisant la cohérence territoriale.

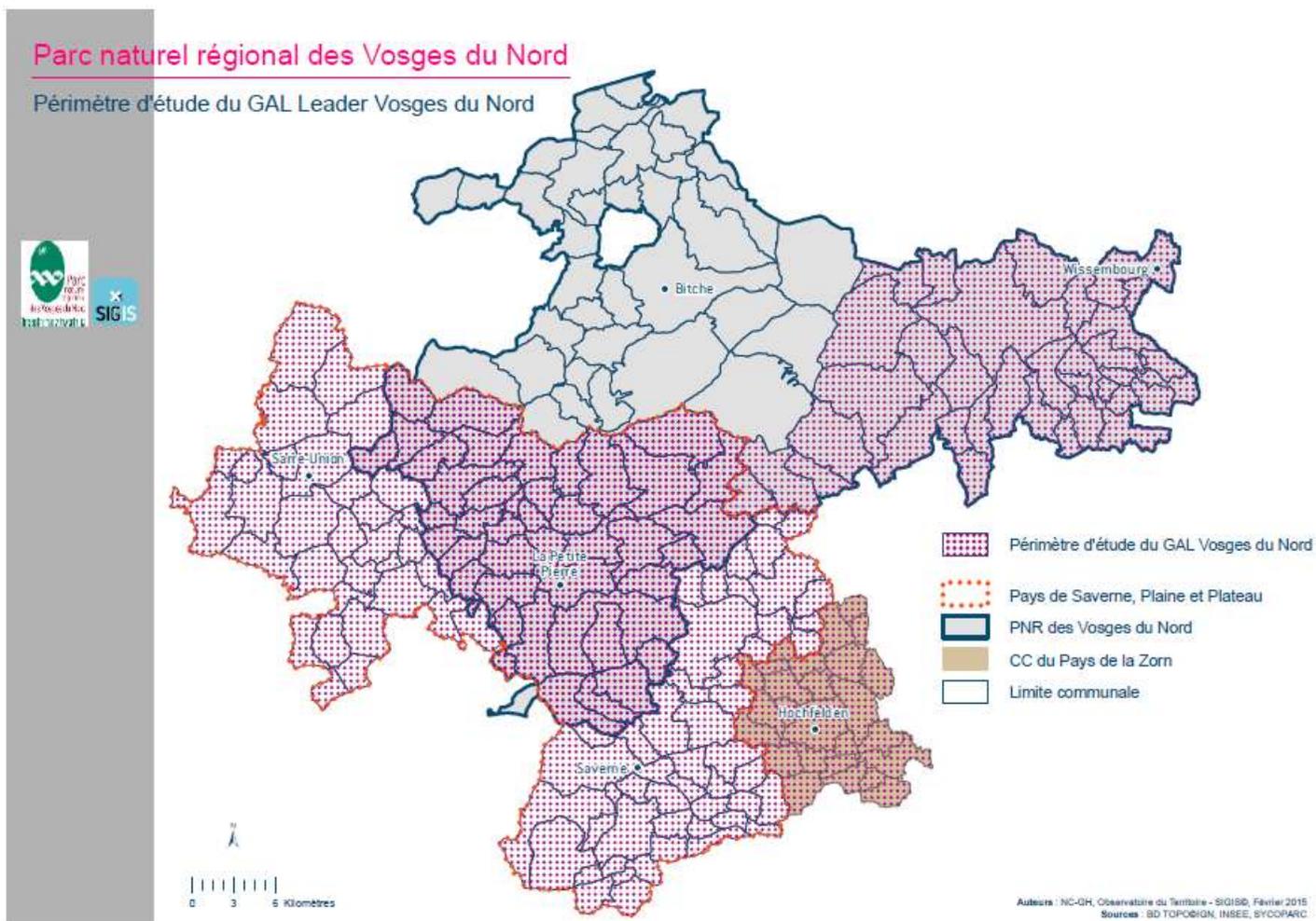
Le programme LEADER permet également à notre territoire de marquer son engagement européen, qui se traduit entre autres par la volonté de coopérer avec d'autres territoires notamment au niveau transfrontalier.

4. La maquette financière

Fiches opérations	Dépenses publiques nationales	FEADER	Dépenses publiques totales	Contribution privée éventuelle	Total
1-Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire	37 500 €	150 000 €	187 500 €	80 000 €	267 500 €
2 - Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques	50 000 €	200 000 €	250 000 €	70 000 €	320 000 €
3 - Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristiques des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale	40 000 €	160 000 €	200 000 €	70 000 €	270 000 €
4 - Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux	45 000 €	180 000 €	225 000 €	80 000 €	305 000 €
5 - Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire	30 000 €	120 000 €	150 000 €	100 000 €	250 000 €
6 - Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie	56 250 €	225 000 €	281 250 €	90 000 €	371 250 €
7 - Coopération	37 500 €	150 000 €	187 500 €	15 000 €	202 500 €
8 - Animation-gestion-communication-évaluation	98 800 €	395 200 €	494 000 €	0 €	494 000 €
Total	395 050 €	1 580 200 €	1 975 250 €	505 000 €	2 480 250 €



II / Carte du territoire du GAL Vosges du Nord





III / Liste des communes

Code commune	Nom de la commune	Population totale	Communauté de communes
67002	Adamswiller	408	CC Alsace Bossue
67013	Asswiller	292	CC Alsace Bossue
67017	Baerendorf	320	CC Alsace Bossue
67029	Berg	413	CC Alsace Bossue
67036	Bettwiller	321	CC Alsace Bossue
67070	Burbach	295	CC Alsace Bossue
67071	Bust	443	CC Alsace Bossue
67072	Butten	663	CC Alsace Bossue
67088	Dehlingen	369	CC Alsace Bossue
67091	Diedendorf	328	CC Alsace Bossue
67095	Diemeringen	1 642	CC Alsace Bossue
67105	Drulingen	1 471	CC Alsace Bossue
67111	Durstel	411	CC Alsace Bossue
67134	Eschwiller	192	CC Alsace Bossue
67136	Eywiller	265	CC Alsace Bossue
67159	Goerlingen	250	CC Alsace Bossue
67178	Gunstett	277	CC Alsace Bossue
67201	Hirschland	332	CC Alsace Bossue
67241	Kirrborg	181	CC Alsace Bossue
67275	Lorentzen	814	CC Alsace Bossue
67279	Mackwiller	242	CC Alsace Bossue
67370	Ottwiller	666	CC Alsace Bossue
67385	Ratzwiller	253	CC Alsace Bossue
67386	Rauwiller	216	CC Alsace Bossue
67396	Rexingen	204	CC Alsace Bossue
67467	Siewiller	418	CC Alsace Bossue
67488	Thal-Drulingen	180	CC Alsace Bossue
67509	Volksberg	340	CC Alsace Bossue
67514	Waldhambach	624	CC Alsace Bossue
67522	Weisingen	556	CC Alsace Bossue
67528	Weyer	614	CC Alsace Bossue
67552	Wolfskirchen	355	CC Alsace Bossue



Code commune	Nom de la commune	Population totale	Communauté de communes
67044	Bischholtz	279	CC Pays de Hanau
67057	Bosselshausen	164	CC Pays de Hanau
67061	Bouxwiller	4 017	CC Pays de Hanau
67068	Buswiller	213	CC Pays de Hanau
67103	Dossenheim-sur-Zinsel	1 112	CC Pays de Hanau
67222	Ingwiller	4 242	CC Pays de Hanau
67242	Kirrwiller	522	CC Pays de Hanau
67290	Menchhoffen	970	CC Pays de Hanau
67312	Mulhausen	399	CC Pays de Hanau
67324	Neuwiller-lès-Saverne	4 327	CC Pays de Hanau
67334	Niedersoultzbach	143	CC Pays de Hanau
67352	Obermodern-Zutzendorf	416	CC Pays de Hanau
67353	Obersoultzbach	237	CC Pays de Hanau
67403	Ringendorf	441	CC Pays de Hanau
67441	Schalkendorf	317	CC Pays de Hanau
67446	Schillersdorf	440	CC Pays de Hanau
67503	Uttwiller	164	CC Pays de Hanau
67521	Weinbourg	413	CC Pays de Hanau
67524	Weiterswiller	569	CC Pays de Hanau
67126	Erckartswiller	309	CC Pays de La Petite-Pierre
67133	Eschbourg	501	CC Pays de La Petite-Pierre
67148	Frohmuhl	186	CC Pays de La Petite-Pierre
67198	Hinsbourg	119	CC Pays de La Petite-Pierre
67257	La Petite-Pierre	722	CC Pays de La Petite-Pierre
67269	Lichtenberg	297	CC Pays de La Petite-Pierre
67274	Lohr	210	CC Pays de La Petite-Pierre
67371	Petersbach	629	CC Pays de La Petite-Pierre
67373	Pfalzweyer	321	CC Pays de La Petite-Pierre
67381	Puberg	341	CC Pays de La Petite-Pierre
67392	Reipertswiller	912	CC Pays de La Petite-Pierre
67413	Rosteig	590	CC Pays de La Petite-Pierre
67454	Schoenbourg	440	CC Pays de La Petite-Pierre
67475	Sparsbach	261	CC Pays de La Petite-Pierre
67483	Struth	255	CC Pays de La Petite-Pierre
67491	Tieffenbach	282	CC Pays de La Petite-Pierre
67535	Wimmenau	1 133	CC Pays de La Petite-Pierre
67538	Wingen-sur-Moder	1 562	CC Pays de La Petite-Pierre
67559	Zittersheim	237	CC Pays de La Petite-Pierre



Code commune	Nom de la commune	Population totale	Communauté de communes
67005	Alteckendorf	824	CC Pays de la Zorn
67058	Bossendorf	367	CC Pays de la Zorn
67107	Duntzenheim	618	CC Pays de la Zorn
67135	Ettendorf	795	CC Pays de la Zorn
67153	Geiswiller	195	CC Pays de la Zorn
67158	Gingsheim	319	CC Pays de la Zorn
67166	Grassendorf	219	CC Pays de la Zorn
67202	Hochfelden	3505	CC Pays de la Zorn
67207	Hohatzenheim	207	CC Pays de la Zorn
67209	Hohfrankenheim	258	CC Pays de la Zorn
67220	Ingenheim	326	CC Pays de la Zorn
67225	Issenhausen	109	CC Pays de la Zorn
67271	Lixhausen	627	CC Pays de la Zorn
67288	Melsheim	326	CC Pays de la Zorn
67297	Minversheim	556	CC Pays de la Zorn
67302	Mittelhausen	2 118	CC Pays de la Zorn
67322	Mutzenhouse	1 132	CC Pays de la Zorn
67402	Ringeldorf	104	CC Pays de la Zorn
67439	Schaffhouse-près-Seltz	398	CC Pays de la Zorn
67444	Scherlenheim	126	CC Pays de la Zorn
67460	Schwindratzheim	1574	CC Pays de la Zorn
67516	Waltenheim-sur-Zorn	669	CC Pays de la Zorn
67530	Wickersheim-Wilshausen	454	CC Pays de la Zorn
67534	Wilwisheim	711	CC Pays de la Zorn
67539	Wingersheim	1181	CC Pays de la Zorn
67560	Zoebersdorf	169	CC Pays de la Zorn
67004	Allenwiller	526	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67041	Birkenwald	285	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67096	Dimbsthal	300	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67190	Hengwiller	181	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67273	Lochwiller	494	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67287	Marmoutier	575	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67395	Reutenbourg	400	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67431	Salenthal	231	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67459	Schwenheim	702	CC Pays de Marmoutier Sommerau
67469	Singrist	383	CC Pays de Marmoutier Sommerau



Code commune	Nom de la commune	Population totale	Communauté de communes
67009	Altwiller	418	CC Pays de Sarre-Union
67047	Bissert	159	CC Pays de Sarre-Union
67099	Domfessel	323	CC Pays de Sarre-Union
67183	Harskirchen	838	CC Pays de Sarre-Union
67191	Herbitzheim	1 886	CC Pays de Sarre-Union
67199	Hinsingen	84	CC Pays de Sarre-Union
67234	Keskastel	1 612	CC Pays de Sarre-Union
67358	Oermingen	818	CC Pays de Sarre-Union
67401	Rimsdorf	314	CC Pays de Sarre-Union
67434	Sarre-Union	2 961	CC Pays de Sarre-Union
67435	Sarrewerden	920	CC Pays de Sarre-Union
67456	Schopperten	414	CC Pays de Sarre-Union
67508	Voellerdingen	394	CC Pays de Sarre-Union
67006	Altenheim	214	CC Région de Saverne
67089	Dettwiller	2 669	CC Région de Saverne
67117	Eckartswiller	422	CC Région de Saverne
67129	Ernolsheim-lès-Saverne	602	CC Région de Saverne
67145	Friedolsheim	257	CC Région de Saverne
67149	Furchhausen	417	CC Région de Saverne
67161	Gottenhouse	392	CC Région de Saverne
67162	Gottesheim	344	CC Région de Saverne
67179	Haegen	657	CC Région de Saverne
67185	Hattmatt	667	CC Région de Saverne
67244	Kleingoeft	143	CC Région de Saverne
67259	Landersheim	919	CC Région de Saverne
67270	Littenheim	352	CC Région de Saverne
67278	Lupstein	592	CC Région de Saverne
67283	Maennolsheim	2 737	CC Région de Saverne
67303	Monswiller	742	CC Région de Saverne
67367	Ottersthal	1 363	CC Région de Saverne
67369	Otterswiller	250	CC Région de Saverne
67380	Printzheim	209	CC Région de Saverne
67391	Reinhardsmunster	469	CC Région de Saverne
67423	Saessolsheim	530	CC Région de Saverne
67425	Saint-Jean-Saverne	592	CC Région de Saverne
67437	Saverne	11 730	CC Région de Saverne
67478	Steinbourg	1 997	CC Région de Saverne
67489	Thal-Marmoutier	778	CC Région de Saverne
67515	Waldolwisheim	542	CC Région de Saverne
67527	Westhouse-Marmoutier	255	CC Région de Saverne
67553	Wolschheim	311	CC Région de Saverne



Code commune	Nom de la commune	Population totale	Communauté de communes
67232	<u>Keffenach</u>	203	Outre-Forêt
67289	<u>Memmelshoffen</u>	579	Outre-Forêt
67394	<u>Retschwiller</u>	273	Outre-Forêt
67455	<u>Schoenenbourg</u>	674	Outre-Forêt
67474	<u>Soultz-sous-Forêts</u>	3 011	Outre-Forêt
67083	<u>Dambach</u>	795	Pays de Niederbronn-les-Bains
67333	<u>Niederbronn-les-Bains</u>	248	Pays de Niederbronn-les-Bains
67347	<u>Oberbronn</u>	1 703	Pays de Niederbronn-les-Bains
67366	<u>Offwiller</u>	692	Pays de Niederbronn-les-Bains
67388	<u>Reichshoffen</u>	5 516	Pays de Niederbronn-les-Bains
67415	<u>Rothbach</u>	462	Pays de Niederbronn-les-Bains
67536	<u>Windstein</u>	174	Pays de Niederbronn-les-Bains
67558	<u>Zinswiller</u>	788	Pays de Niederbronn-les-Bains
67074	<u>Cleebourg</u>	700	Pays de Wissembourg
67075	<u>Climbach</u>	505	Pays de Wissembourg
67104	<u>Drachenbronn-Birlenbach</u>	919	Pays de Wissembourg
67213	<u>Hunspach</u>	661	Pays de Wissembourg
67221	Ingolsheim	285	Pays de Wissembourg
67416	Rott	472	Pays de Wissembourg
67544	Wissembourg (siège)	7 757	Pays de Wissembourg
67147	Froeschwiller	529	Sauer-Pechelbronn
67160	Göersdorf	1 121	Sauer-Pechelbronn
67254	Kutzenhausen	899	Sauer-Pechelbronn
67258	Lampertsloch	199	Sauer-Pechelbronn
67263	Langensoultzbach	1 620	Sauer-Pechelbronn
67265	Lembach	559	Sauer-Pechelbronn
67272	Lobsann	443	Sauer-Pechelbronn
67293	Merkwiller-Pechelbronn	680	Sauer-Pechelbronn
67307	Morsbronn-les-Bains	454	Sauer-Pechelbronn
67340	Niedersteinbach	1 507	Sauer-Pechelbronn
67355	Obersteinbach	1 227	Sauer-Pechelbronn
67379	Preuschkendorf	954	Sauer-Pechelbronn
67537	Wingen	451	Sauer-Pechelbronn
67550	Wœrth	1 769	Sauer-Pechelbronn



IV / Statuts de la structure porteuse

14

Association du Pays Saverne, Plaine et Plateau

STATUTS



PREAMBULE

Les Pays ont été institués par la Loi du 4 février 1995 portant sur l'aménagement et le développement du territoire, dite Loi PASQUA-HOEFFEL. Cette Loi a été complétée par la Loi du 25 juillet 1999, dite Loi VOYNET.

Le cadre législatif ainsi mis en place propose un nouveau niveau de travail pour l'aménagement et le développement du territoire, sans que le Pays soit un nouvel échelon territorial. Il s'agit en l'espèce d'associer les différents partenaires du territoire pour la mise en œuvre d'actions de développement dont l'envergure dépasse le cadre strictement intercommunal.

Lors des travaux préparatoires du Contrat de Plan Etat Région pour la période 2000-2006, des ateliers territoriaux ont réfléchi sur différentes thématiques. Ce travail a débouché sur l'identification d'axes prioritaires de développement pour les différents territoires d'Alsace.

Pour la mise en œuvre de ces axes prioritaires, les structures intercommunales à fiscalité propre, qui couvrent l'ensemble de ce territoire, ont pris conscience de la nécessité d'une collaboration accrue, favorisant un aménagement du territoire cohérent et un développement durable.

Par conséquent, ces structures intercommunales se sont rapprochées, en vue de s'associer pour la constitution d'une Association conforme à l'esprit de la Loi. Aux débats ont été joints les parlementaires du territoire, les conseillers généraux et régionaux, le président du Parc Régional des Vosges du Nord et la ville de Saverne en raison de ses missions de centralité.



TITRE I CONSTITUTION – OBJET – SIEGE SOCIAL - DUREE

Article 1 – Constitution et Dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts une Association sans but lucratif, dénommée ASSOCIATION DU PAYS SAVERNE, PLAINE ET PLATEAU.

Elle est régie par le Code Civil local et est inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saverne.

Article 2 – Missions de l'Association

L'objet et les missions de l'Association sont triplés :

- Mettre en place un Conseil de Développement
- Contribuer à la définition et à l'élaboration d'un projet global de développement et d'aménagement du territoire du Pays ;
- Favoriser et coordonner, évaluer la mise en œuvre des actions en découlant.

Pour la réalisation de ces missions, est considérée comme action relevant du Pays toute action qui a été validée dans la charte de développement du Pays, au sens de la Loi du 25.07.1999 ou s'y rattachant directement, et qui est mise en œuvre par :

- une intercommunalité membre pour le compte de tout ou partie du Pays ;
- plusieurs intercommunalités membres conjointement ;
- toute structure œuvrant à l'échelle du Pays et dont le projet aura été soumis pour validation à l'Association de Pays.

En aucun cas, l'Association ne se substitue aux organismes publics ou privés dans leurs domaines de compétences respectifs.

Elle sera par ailleurs l'interlocuteur privilégié de l'Etat, de la Région et du Département pour les problèmes d'aménagement et de développement intéressant son territoire.

Article 3 – Siège de l'Association

Le siège de l'Association est fixé à la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation à Saverne.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Conseil d'Administration.

Article 4 – Durée

La durée de l'Association est illimitée.



TITRE II COMPOSITION

Article 5 - Composition

L'Association est composée des membres suivants :

Collectivités locales

- CC de la Sommerau
- CC du Pays de Marmoutier
- CC de la Région de Saverne
- CC du Pays de Hanau
- CC du Pays de La Petite Pierre
- CC de l'Alsace Bossue
- CC du Pays de Sarre-Union
- CC du Pays de la Zorn
- CC du Val de Moder

Membres de droit

- Les parlementaires domiciliés sur le territoire du pays
- Le Président du Conseil Régional et les conseillers régionaux domiciliés dans le pays
- Le Président du Conseil Général et les conseillers généraux des cantons du pays
- Le Sycoparc
- La Ville de Saverne

Article 6 - Cotisations

Les cotisations sont fixées annuellement pour chaque catégorie de membres, par l'Assemblée Générale ordinaire.
Elles sont dues pour l'année civile.

Article 7- Perte de la qualité de membre

Perdent la qualité de membre de l'Association :

- les membres qui ont donné leur démission par lettre adressée au Président,
- les membres dont le Conseil d'Administration a prononcé la radiation pour tout acte portant un préjudice moral ou matériel à l'Association, après avoir entendu leurs explications orales ou écrites,
- les membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation,
- les personnes physiques décédées.

Article 8 - Responsabilité des membres

Aucun membre de l'Association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'Association répond de ses engagements.

Ainsi que prévu à l'article 31 de code civil local, l'Association est responsable du dommage que la direction, un membre de la direction ou un autre représentant institué conformément aux statuts, a causé à un tiers par un fait générateur de responsabilité, accompli dans l'exécution de ses fonctions.



TITRE III ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 9 – Assemblées générales

L'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, comprend tous les membres de l'Association, à jour de leur cotisation.

Les EPCI seront représentés à l'Assemblée Générale par les délégués au Conseil d'Administration et des délégués supplémentaires désignés selon la clef de répartition suivante, fonction de la population regroupée de chaque EPCI :

Population de l'EPCI inférieure ou égale à 1.000 habitants	2 délégués
Population de l'EPCI comprise entre 1.001 et 10.000 habitants	4 délégués
Population de l'EPCI comprise entre 10.001 et 20.000 habitants	6 délégués
Population de l'EPCI égale ou supérieure à 20.001 habitants	8 délégués

Il est rappelé qu'un délégué égale une voix.

Les représentants des EPCI désignés pour siéger à l'Assemblée Générale sont également suppléants des délégués de leur EPCI au Conseil d'Administration. Chaque EPCI désigne parmi les délégués à l'Assemblée Générale les suppléants des représentants de l'EPCI au CA.

Les membres de droit dont la liste est précisée à l'article 5, sont représentés de la manière suivante à l'assemblée générale :

- les parlementaires et conseillers généraux des cantons du territoire du pays, ainsi que les conseillers régionaux domiciliés dans le pays, siègent à titre personnel, sans possibilité de délégation.
- Le représentant du président du Conseil Général ainsi que du Conseil Régional, les 2 représentants du Sycoparc et les 2 représentants de la Ville de Saverne sont désignés par leurs assemblées délibérantes respectives.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an à une date fixée par le Conseil d'Administration et sur convocation du président ; en outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Conseil d'Administration ou par le tiers de ses membres, dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article 36 du code civil local, elle est également convoquée par le président, chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

Les convocations mentionnent obligatoirement l'ordre du jour, le lieu, la date de la réunion. Elles sont adressées aux membres de l'Association au moins 15 jours avant la date fixée pour la tenue de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Tout membre de l'Association peut solliciter par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour, au plus tard 5 jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale.

La présidence de l'Assemblée Générale est assurée par le président en exercice ou, par délégation, par un vice-président ou tout autre membre du bureau. L'assemblée ne délibère que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Les procès verbaux sont signés par le président et le secrétaire.



Seuls ont le droit de vote les délégués présents. Le vote par procuration est autorisé à raison d'une procuration par délégué présent. Les délégués présents sont tenus d'émarger une feuille de présence, certifiée conforme par le président et le secrétaire et annexée au procès-verbal de la séance. Conformément à l'article 34 du code civil local, un délégué n'a pas le droit de vote sur les résolutions relatives à des actes juridiques ou des actions judiciaires le concernant.

En application de l'article 32 du code civil local, une résolution est valable en dehors de toute Assemblée Générale des membres si tous ses membres donnent leur accord par écrit à cette résolution.

Il est tenu un registre des délibérations de l'Assemblée Générale authentifié et signé par le président et le secrétaire.

Article 10 – Nature et pouvoirs des assemblées générales

Les assemblées générales régulièrement constituées représentent l'universalité des membres de l'Association.

Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le code civil local et par les présents statuts, les assemblées générales obligent par leurs décisions tous les membres y compris les absents.

Article 11 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire définit, oriente et contrôle la politique générale de l'Association. Elle entend obligatoirement chaque année les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes-rendus moral et financier de l'Association.

En outre, elle prend les décisions suivantes :

- elle élit les membres du Conseil d'Administration,
- elle approuve les objectifs du nouvel exercice et vote le budget de l'Association,
- elle fixe les cotisations sur proposition du Conseil d'Administration,
- elle donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion,
- elle désigne pour 6 ans le Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'Appel,
- elle ratifie le changement de siège social (Art.3)
- elle est seule compétente pour se prononcer sur l'exclusion d'un membre pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'Association.

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Le vote a lieu à main levée. Toutefois, à la demande soit du président de séance, soit du quart des membres présents ou en cas d'incertitude sur tout vote à main levée, pour quelque raison que ce soit, les délibérations sont adoptées par vote à bulletin secret.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres doit être présente ou représentée. Si à la suite d'une première convocation ce quorum n'a pu être atteint, l'assemblée pourra délibérer valablement après une deuxième convocation, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, ceci dans un délai maximum de deux mois.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financier et moral sont communiqués aux membres de l'Association.



Article 12 - Assemblée Générale Extraordinaire

Elle est compétente :

- pour prononcer la dissolution de l'Association et la dévolution des biens,
- pour adopter les modifications apportées aux présents statuts,
- pour délibérer sur tout ordre du jour fixé à la demande du tiers des membres de l'Association.

Dans le cas où l'Assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts (Art.24) ou sur la dissolution de l'Association (Art.25), elle ne peut délibérer valablement que si les deux tiers au moins des membres sont présents ou représentés.

Si le quorum des deux tiers n'a pas été atteint à la suite de la première convocation, l'assemblée pourra délibérer valablement après une deuxième convocation, dans un délai de deux mois, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Sauf dispositions particulières des statuts, le vote a lieu à main levée. Toutefois, à la demande soit du président de séance, soit du quart des membres présents ou en cas d'incertitude sur tout vote à main levée, pour quelque raison que ce soit, les délibérations sont adoptées par vote à bulletin secret.

Article 13 – Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration administre l'Association. Il assure la direction de l'Association au sens du code civil local. Il exerce l'ensemble des pouvoirs que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou au président.

L'Assemblée Générale élit parmi ses délégués, les membres du conseil d'administration composé comme suit :

- les représentants des collectivités territoriales membres, sur proposition des EPCI membres, selon une répartition proportionnelle à la population de chaque collectivité :

Population de l'EPCI inférieure ou égale à 1.000 habitants	1 délégué
Population de l'EPCI comprise entre 1.001 et 10.000 habitants	2 délégués
Population de l'EPCI comprise entre 10.001 et 20.000 habitants	3 délégués
Population de l'EPCI égale ou supérieure à 20.001 habitants	4 délégués

Chaque EPCI désigne parmi les autres délégués à l'Assemblée Générale les suppléants des représentants de l'EPCI au CA.

Les parlementaires et conseillers généraux, cités à l'article 5, sont membres de droit du Conseil d'Administration, ils y siègent en cette qualité à titre personnel, et ne peuvent déléguer leur mandat.

- Parmi les autres membres de droit de l'article 5, 2 délégués à l'Assemblée Générale représentant le Conseil Régional, 1 délégué à l'Assemblée Générale représentant le



SYCOPARC et 1 délégué représentant la Ville de Saverne, sur proposition de leurs assemblées respectives, sont élus administrateurs par l'Assemblée Générale.

Article 14 – Réunion et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié de ses délégués sont présents ou représentés.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Les délégués présents peuvent demander toute rectification utile. Ces rectifications sont consignées de plein droit en annexe au procès-verbal de la séance suivante.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises conformément aux règles des articles 32 et 34 du code civil local, applicables aux résolutions des membres de l'Association.

Le Conseil d'Administration élit, en son sein, le bureau lors de chaque renouvellement général des délégués des EPCI en son sein.

Article 15 – Groupes de travail – Commissions permanentes

Sur tout sujet spécifique relevant de l'objet et des missions de l'Association, il peut être constitué un groupe de travail thématique ou une commission permanente, institués par décision du Conseil d'Administration, et présidés et animés par l'un des délégués au Conseil d'Administration.

Les commissions permanentes sont uniquement composées de délégués de l'Association.

Lors de la décision de création d'un groupe de travail, le Conseil d'Administration délibère sur sa composition.

Article 16 – Gratuité des fonctions

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration et du bureau sont gratuites. Toutefois, les frais de mission, de secrétariat, de déplacement ou de représentation dans l'accomplissement de leur mandat leur sont remboursés au vu des pièces justificatives, après accord du Conseil d'Administration. Il en est de même pour les membres chargés par le Conseil d'Administration d'accomplir une mission poursuivant les objectifs de l'Association.

Article 17 – Composition du bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, membre de droit du Bureau.

Le Conseil d'Administration élit un bureau, en désignant au maximum 15 délégués, en assurant la répartition minimale suivante :



- 1 délégué par EPCI du collège des collectivités locales
- 6 délégués élus parmi le collège des membres de droit

Le Conseil d'Administration élit parmi les membres du bureau

- 2 Vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier

Article 18 - Réunion du bureau

Le Bureau se réunit au moins tous les trois mois sur convocation du Président ou à la demande du tiers de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la moitié au moins des membres doit être présente ou représentée. Il est tenu procès-verbal des séances.

Article 19 - Rôle du bureau

Le Bureau assiste le Président dans la gestion de l'Association, et prépare les réunions du Conseil d'Administration.

Article 20 – Rôle des membres du bureau

a) le Président :

- assure la direction générale de l'Association et exécute les décisions du Conseil d'Administration,
- représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tout pouvoir à cet effet. Il est qualifié pour ester en justice au nom de l'Association après accord du Bureau,
- signe, avec le secrétaire général, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et du bureau, ainsi que les délibérations,
- signe les pièces comptables en l'absence du trésorier.
- En cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement, il est remplacé par un vice-président.

Le Président a également la faculté de donner des délégations totales ou partielles, permanentes ou temporaires, aux vice-présidents ou autres membres du Bureau.

b) le **Secrétaire** est responsable de la rédaction des procès-verbaux, des délibérations et en assure la transcription sur les registres.

c) Le **Trésorier** :

- effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous le contrôle du Président,
- veille à la bonne tenue de la comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle,
- signe les pièces comptables.



Article 21 – Réunion annuelle d'information

Compte tenu de l'objet de l'Association, cette dernière s'oblige à assurer la plus large information sur ses actions auprès de ses membres, des communes du Pays et, d'une manière générale, de tous les acteurs locaux.

A cette fin, l'Association peut organiser une fois par an une large réunion d'information et de présentation de ses actions à laquelle sont conviés notamment les délégués des organes délibérants des EPCI membres de l'Association, ainsi que les maires des communes du Pays Saverne, Plaine et Plateau.



TITRE IV RESSOURCES DE L'ASSOCIATION – COMPTABILITE

Article 22 - Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations des membres adhérents (EPCI, personnes physiques membres de droit),
- les subventions accordées par l'Etat et les collectivités publiques,
- les revenus de ses biens,
- les sommes perçues en contrepartie des prestations éventuellement fournies par l'Association,
- de manière générale, toutes les autres ressources dont elle peut légalement disposer, telles que contributions volontaires des collectivités, Associations ou professions, dons et legs faits par des personnes physiques ou morales, etc...

Au cas où des contributions devraient être apportées par les membres de l'Association pour financer le budget de fonctionnement de celle-ci, le Conseil d'Administration établirait à cet effet, une clé de répartition qui ne serait appliquée qu'après avoir été acceptée par l'Assemblée Générale.

La participation aux dépenses sous forme de prestations en nature pourra être autorisée à titre exceptionnel, sous réserve d'approbation par le Conseil d'Administration.

Article 23 - Comptabilité

Il est tenu une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

L'exercice social coïncide avec l'année civile. Cependant, le premier exercice commencera le jour de la création de l'Association et se terminera le 31 Décembre 2002.

Les comptes annuels seront certifiés par le commissaire aux comptes, désigné par l'assemblée générale, conformément à l'article 11 des présents statuts.



TITRE V MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 24 – Modification des statuts de l'Association

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration ou sur proposition de la moitié des membres de l'Association, à jour de leur cotisation.

La convocation accompagnée d'un ordre du jour, mentionnant la ou les propositions de modification, est adressée aux membres de l'Association quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'assemblée ne peut modifier les statuts que si la proposition recueille la majorité absolue des membres présents, à jour de leur cotisation.

Elle ne peut délibérer valablement que si les deux tiers au moins des membres sont présents ou représentés. Si le quorum des deux tiers n'a pas été atteint à la suite de la première convocation, l'assemblée pourra délibérer valablement après une deuxième convocation, dans un délai de deux mois, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'objet des statuts peut être modifié sans que l'assentiment de tous les membres non présents soit requis.

Article 25 - Dissolution

La dissolution de l'Association est prononcée, sur proposition du Conseil d'Administration, par une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet.

Cette-ci ne peut délibérer valablement que si les deux tiers au moins des membres sont présents ou représentés. Si le quorum des deux tiers n'a pas été atteint à la suite de la première convocation, l'assemblée pourra délibérer valablement après une deuxième convocation, dans un délai de deux mois, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

La dissolution est délibérée à la majorité absolue des membres présents, à jour de leurs cotisations. La délibération est prise à main levée sauf si le quart au moins des membres présents exigent un vote secret.

Article 26 – Dévolution des biens

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association, dont elle déterminera les pouvoirs.

L'actif qui subsisterait après paiement de toutes les dettes et créances ne sera donné ou transféré qu'à une ou plusieurs Associations dont les buts et activités seront jugés similaires par l'assemblée.



TITRE VI REGLEMENT INTERIEUR – FORMALITES LEGALES

Article 27 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'Administration qui le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'Administration, à l'organisation interne ou aux relations entre ses membres.

Article 28 – Attribution de juridiction

Il est convenu que tout litige résultant des présents statuts sera soumis au Tribunal d'Instance de Saverne.

Article 29 – Formalités légales

Le Conseil d'Administration devra déclarer, dans les trois mois, au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saverne les modifications ultérieures désignées ci-dessous :

- le changement de titre de l'Association,
- le transfert du siège social,
- les modifications apportées aux statuts,
- les changements intervenus au sein du Conseil d'Administration,
- la dissolution de l'Association.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive tenue à LA PETITE PIERRE, le 20 septembre 2002.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Le Président de la Communauté de
Communes de l'Alsace Bossue,

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Hanau,

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de La Petite Pierre,

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Marmoutier,

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Sarre-Union,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Région de Saverne,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Sommerau,

Le Président de la Communauté de
Communes du Val de Moder,

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de la Zorn,



V / Délibération de la structure porteuse

27



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

**ASSOCIATION DU PAYS DE SAVERNE,
PLAINE ET PLATEAU**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2015

MAISON DE L'EMPLOI DE SAVERNE

CONVOCACTION TRANSMISE AUX MEMBRES PAR COURRIER LE 2 FEVRIER 2015

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick HETZEL, Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau représente **M. Stéphane LEYENBERGER**

M. Gilles DUBOURG, C.C. de la Région de Saverne

M. Aimé SCHREINER, C.C. du Pays de Sarre-Union

M. Gabriel GLATH, C.C. du Pays de Sarre-Union

M. Jean-Joseph TAESCH, C.C. du Pays de Sarre-Union

M. Claude TRUNK, C.C. du Pays de La Petite Pierre représente **M. Jean ADAM**



M. Daniel BASTIAN, C.C. du Pays de Hanau et Sycoparc

Mme Léa DENTZ, C.C. d'Alsace Bossue

M. Gérard STUTZMANN, C.C. d'Alsace Bossue

M. Roger WAHL, C.C. d'Alsace Bossue

Mme Huguette ZELLER, Conseil Régional d'Alsace

M. Jean MATHIA, Conseil Général du Bas-Rhin

Mme Najoua DUMOULIN, Ville de Saverne

28

AUTRES PARTICIPANTS :

M. Cédric DEBONS, Sous-préfet de Saverne

M. Jean-Claude BUFFA, Maison de l'Emploi de Saverne

Mme Marie-Dominique PARANIER, Région Alsace

M. Antoine FILIPPI, Conseil général du Bas-Rhin

M. Manfred BIEBER, FIBOIS Alsace

ABSENTS EXCUSES :

M. Stéphane LEYENBERGER, C.C. de la Région de Saverne représenté par **M. Patrick HETZEL**

M. Christophe KREMER, C.C. de la Région de Saverne

M. Jean ADAM, C.C. du Pays de La Petite Pierre représenté par **M. Claude TRUNK**

M. Jean-Claude BERRON, C.C. du Pays de La Petite Pierre

Mme Laurence JOST-LIENHARD, C.C. du Pays de Hanau

M. Laurent BURCKEL, Conseil Régional d'Alsace

M. Guy-Dominique KENNEL, Conseil Général du Bas-Rhin

Mme Louise RICHERT, Conseil Général du Bas-Rhin



ORDRE DU JOUR

1. Candidature LEADER
2. Territoire à énergie positive et Plan Climat Energie Territorial
3. Proposition de modification des statuts du Pays de Saverne
4. Divers

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS ET/OU REPRESENTES A LA SEANCE : 16/31

La majorité des membres élus assistant à la séance, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président, Patrick Hetzel, ouvre la séance à 18h00.

1. CANDIDATURE LEADER

Le président remercie tous les élus qui ont contribué aux travaux d'élaboration de la candidature LEADER et souligne la qualité des échanges qui ont lieu tout au long du processus.

Dans la dernière ligne droite avant le dépôt du dossier auprès des services de la Région Alsace, le conseil d'administration doit se prononcer sur la candidature.

Le président présente la candidature en la replaçant dans son contexte.

LEADER, UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT LOCAL QUI A FAIT SES PREUVES

LEADER est un acronyme pour « liaison entre actions de développement de l'économie rurale ».

Depuis 1991, l'approche LEADER s'est affirmée en tant que mode de gouvernance pilote visant une meilleure utilisation des ressources d'un territoire.

Après trois programmes d'initiative communautaire (LEADER I, LEADER II puis LEADER+), LEADER a été intégré dans le 2ème pilier de la Politique agricole commune, devenant ainsi l'axe méthodologique du Programme de développement rural hexagonal 2007-2013. Pour la période 2014-2020, LEADER voit sa position réaffirmée au sein du 2ème pilier et devient une mesure spécifique permettant la mise en oeuvre du développement local mené par des acteurs locaux (DLAL) grâce au soutien du FEADER. LEADER soutient des projets ayant un caractère « pilote » à destination des zones rurales, c'est-à-dire fondés sur :



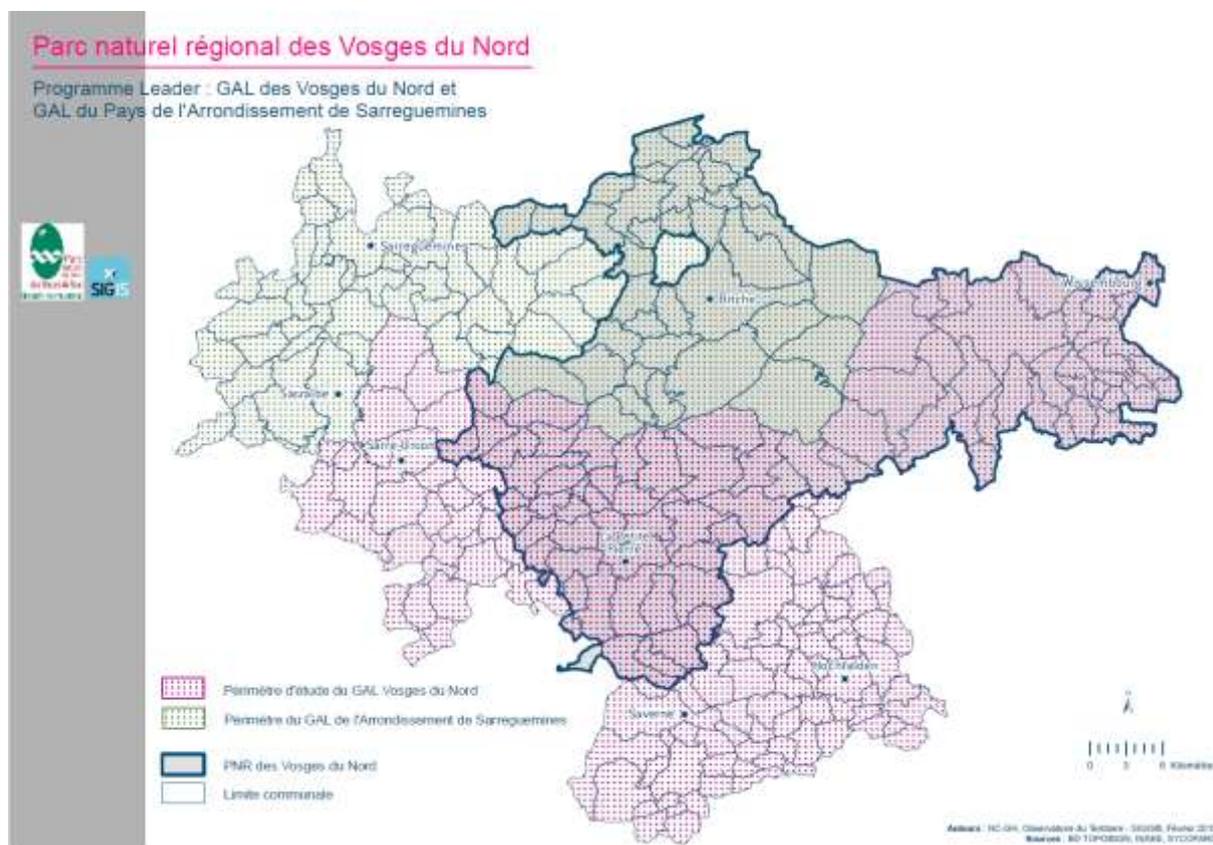
- une stratégie locale définie à un niveau infra-départemental,
- un partenariat local, fondé sur une participation d'acteurs publics et privés réunis dans un Groupe d'action locale (GAL). Ce partenariat définit sa stratégie et programme ses actions avec une gouvernance spécifique (le comité de programmation) .
- une approche ascendante globale consistant à associer plusieurs secteurs de l'économie rurale pour définir une stratégie intégrée,
- un ciblage de la stratégie sur une priorité pour garantir la concentration des moyens et la lisibilité, des approches novatrices apportant une réelle valeur ajoutée aux territoires par rapport aux autres opérations existantes (en termes de méthode et/ou de contenu),
- la volonté de s'engager dans des processus d'échange et de capitalisation de pratiques innovantes, qui passe par une participation à la mise en réseau,
- la volonté de prolonger les stratégies en œuvre sur les territoires par le biais de projets de coopération avec d'autres territoires, français, européens ou extra-européens.

30

UNE CANDIDATURE QUI RASSEMBLE

La Région Alsace, autorité de gestion du FEADER pour 2014-2020, attend des candidatures portées par des territoires organisés : Pays, PETR ou Parc naturels régionaux.

- **Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord proposent une réponse conjointe sur un périmètre correspondant à :**
 - o **L'intégralité du PSPP, avec la communauté de communes du Pays de la Zorn**
 - o **L'ensemble des communes bas-rhinoises du Parc**





Décision :

- **A l'unanimité, le Conseil d'administration valide le périmètre du GAL Vosges du Nord**

31

UN TERRITOIRE QUI A BESOIN DE CET OUTIL

Le territoire couvert par la candidature LEADER représente plus de 140 000 habitants. C'est un des territoires les plus ruraux d'Alsace. Si l'industrie est encore très présente sur ce territoire, des relais de développement économique doivent être trouvés en mobilisant notamment les acteurs du tourisme et du bâtiment (chantier de la rénovation thermique).

C'est un territoire riche de filières locales (houblon-bière, grès, bois, verre-cristal, thermalisme,...) qui méritent d'être soutenues et développées au service du développement durable du territoire.

DES RESSOURCES LOCALES A VALORISER

Il est attendu que les territoires candidats concentrent la stratégie sur une priorité ciblée qui est un facteur favorisant l'identification de la valeur ajoutée de la méthode LEADER.

- **La priorité ciblée proposée est "donner de la valeur aux ressources de notre territoire"**

Décision :

- **A l'unanimité, le Conseil d'administration valide la priorité ciblée**

UNE STRATEGIE ELABOREE DANS LE CADRE D'UNE VASTE CONCERTATION

La définition d'une stratégie de développement local, suppose que les acteurs locaux, représentatifs du territoire aient mené une analyse partagée des objectifs de développement à atteindre sur leur territoire, sur la base d'un diagnostic territorial.

- **Des points de convergence sont apparus très vite entre la stratégie du Parc et celle du Pays de Saverne, Plaine et Plateau autour de grands thèmes comme :**
 - o **Eco-tourisme**
 - o **Valorisation des filières locales et circuits courts**
 - o **Rénovation thermique et accompagnement de la transition énergétique**

La stratégie de développement local cible des objectifs jugés prioritaires et sur lesquels la démarche LEADER est susceptible d'apporter une valeur ajoutée effective.

- **Les 5 ateliers de concertation et les 3 comités de pilotage qui ont associé des acteurs publics et privés du territoire ont abouti à la formulation des orientations stratégiques et objectifs opérationnels suivants :**

Orientation n°1 : Structurer une filière tourisme durable sur le territoire

- o **Objectif 1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire**



- **Objectif 2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques**

Orientation n°2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux

- **Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale**
- **Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux**

Orientation n°3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire

- **Objectif 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire**
- **Objectif 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie**

Décision :

- **A l'unanimité, le Conseil d'administration valide les orientations et les objectifs de la stratégie**

Depuis plusieurs mois, une quinzaine de réunions associant des acteurs publics comme privés ont permis de déterminer une stratégie territoriale LEADER cohérente avec les orientations du Pays, du Parc naturel et des différentes parties prenantes associées. La concertation a également permis de constituer le futur Groupe d'Action Locale (GAL) et de repérer des acteurs qui pourront participer au comité de programmation.

UN PARTENARIAT NATUREL AVEC LE GAL DE SARREGUEMINES

La mise en œuvre de projets de coopération est fortement recommandée. Elle représente un outil majeur d'ouverture vers de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures. Elle est un moyen de concrétiser l'intégration européenne et prolonge le partenariat interne d'un territoire en l'ouvrant à d'autres territoires ruraux, français, européens ou hors Union européenne.

- **Notre candidature est construite en très étroite collaboration avec celle du syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines qui couvre la partie lorraine du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.**



MAQUETTE FINANCIERE

33

Fiches actions		Maquette	
Fiche 1	Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire	150 000 €	9,5%
Fiche 2	Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques	200 000 €	12,7%
Fiche 3	Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristiques des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale	160 000 €	10,1%
Fiche 4	Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux	180 000 €	11,4%
Fiche 5	Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour	120 000 €	7,6%
Fiche 6	Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en	225 000 €	14,2%
Fiche 7	Coopération	150 000 €	9,5%
Fiche 8	Animation-gestion-communication-évaluation	395 200 €	25,0%
Total		1 580 200 €	100%

Le coût total de l'animation-gestion-communication évaluation est estimé à 494 000€ sur l'ensemble de la programmation. Dans le respect du cahier des charges de la Région Alsace, ce poste inclut notamment la rémunération d'un ETP animateur et de 0.5 ETP gestionnaire. Compte-tenu du plafond de subvention fixé à 25% sur la maquette LEADER, le reste à charge de chaque structure co-porteuse (PSPP et PNRVN) est estimé à 8 250 €.

- L'animateur sera recruté par le Pays de Saverne, Plaine et Plateau dès notification de l'acceptation de notre candidature sur un profil "développeur territorial, accompagnateur de projets"
- La stratégie pour le demi-poste de gestion n'est pas encore tout à fait arrêtée :
 - o Mutualisation en interne (PSPP ou PNRVN) avec un autre dossier européen
 - o Mutualisation avec un autre GAL
 - o Mutualisation avec une autre structure ayant besoin de gérer des fonds européens
 - o Sous-traitance externe

Décision :

- **A l'unanimité, le Conseil d'administration valide la maquette financière à 1 580 200€ et la répartition entre les actions**
- **valide le principe d'une participation annuelle du Pays de Saverne, Plaine et Plateau de l'ordre de 8 250€ (à confirmer chaque année dans le budget)**
- **autorise le président à constituer l'équipe d'animation si la candidature est retenue.**



GOUVERNANCE

Le GAL se réunira au moins une fois par an en assemblée plénière.

Au sein du GAL, un comité de programmation sera constitué. Ce comité aura la responsabilité de la sélection des projets qui bénéficieront du soutien de l'Union Européenne au titre du programme Leader. Il se composera de 10 membres issus de la sphère publique et de 10 membres issus des partenaires privés.

Un double quorum est obligatoire pour la validité des décisions :

- Au moins 50% des membres présents physiquement
- Au moins 50% d'acteurs privés parmi les membres présents

La composition du collège partenaires privés a été évoquée au cours de la réunion du GAL du 26 février. Une première liste de personnes ayant fait acte de candidature ou ayant été pressenties par le comité de pilotage est établie.

	Organisme	Prénom - Nom	conf
1	La grange aux paysages	Raphaël Bauer	X
2	Atout Parc		
3	Un groupement d'hôteliers : ACTER	Christelle Zorafa	X
4	Synergie bois local	Vincent Klingert	X
5	Espace randonnées		
6	Un groupement d'agriculteurs	Paniers Mariette ou Bonheur est dans le pré	
7	Un entrepreneur	Nathalie Blessing	X
8	Centre International d'Arts Verrier	Yann Grinenberger	
9	Présidente des carrières de grès	Francine Loegel	
10	Un architecte		
11	Association au cœur des houblonnières d'Alsace		
12	Personne qualifié	Armand Braconnier	X
13	Un hôtelier de la Petite Pierre	Lisbeth Strohmenger	
14	Un propriétaire de gîte	Norbert Stoffel	X
15	Un acteur de l'éco-rénovation	Bâtir cru	



16	CH Agri + OPABA	Véronique Klein	X
17	CRESS Alsace	Clémentine Gavarini	X
18	Fondation du patrimoine	Marie-Odile Kammerer	
19	Energiculteur	Martial Bieber	
20	Bois Forêt	Evrard de Turckheim	X
21	Etudes thermiques	Daniel Burrus	X
22	Caritas Alsace - Centre Air et Vie	Christophe Tanchette	
23	Chambre de Métiers	1 artisan	
24	Conseil consultatif du développement durable de Saverne	Paola Criqui	X

La liste sera arrêtée à 20 noms, 10 membres seront titulaires et 10 seront suppléants.

Décision :

- **A l'unanimité, le Conseil d'administration valide la composition provisoire du collège "partenaires privés" du comité de programmation**

Les représentants de la sphère publique sont désignés pour moitié par le SYCOPARC et pour moitié par le Conseil d'administration du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Pour le Pays de Saverne, Plaine et Plateau, trois élus ont fait acte de candidature : Jean Adam, Léa Dentz et Richard Brumm.

Le président souligne l'importance d'avoir une représentation permettant *in fine* à toutes les communautés de communes, aux SCoT, à la Région et au Conseil Général d'être représentés.

Des contacts doivent encore être pris avec quelques élus de la plaine pour finaliser la liste des représentants du Pays de Saverne, Plaine et Plateau au comité de programmation.

De manière formelle, le président sollicite l'aval du Conseil d'administration pour déposer la candidature et mettre en œuvre le programme si la candidature est retenue.

Décision :

- **A l'unanimité, le Conseil d'administration autorise le président à déposer la candidature du territoire "GAL Vosges du Nord"**
- **Autorise le président à signer les conventions de mise en œuvre de ce programme**



2. TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE ET PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

36

Point d'information :

La transition énergétique est le fil conducteur de la stratégie de territoire.

Dans ce domaine, il s'agit d'actionner tous les leviers offerts par les dispositifs de droit commun ou par des opportunités conjoncturelles (appel à projets) pour accompagner la mobilisation des acteurs et faciliter la réalisation opérationnelle de projets.

Atelier des territoires, Plan climat, Plateforme locale de rénovation thermique, territoire à énergie positive, ... sont autant d'outils qu'il convient de mobiliser au service des projets portés par les acteurs publics et privés du territoire.

Le président présente la démarche globale du Pays en matière de transition énergétique.



Développer l'attractivité du territoire à chaleur ajoutée

Nos leviers

4 secteurs d'activités

4 bouquets de services



La transition énergétique comme fil conducteur

Savernne, Plaine et Plateau, le territoire à **chaleur ajoutée**





VI / Mobilisation des acteurs

37

Liste des réunions conduites pour l'élaboration de la candidature LEADER

Réunion	Date
Réunion de cadrage	18/11/2014
Comité technique n°1 (lancement)	06/01/2015
Comité de pilotage n°1 (lancement)	06/01/2015
Forum LEADER n°1 (diagnostic)	07/01/2015
Forum LEADER n°2 (stratégie)	20/01/2015
Forum LEADER n°3 (stratégie)	22/01/2015
Comité technique n°2 (stratégie)	28/01/2015
Comité de pilotage n°2 (stratégie)	28/01/2015
Forum LEADER n°4 (plan d'actions)	02/02/2015
Forum LEADER n°5 (plan d'actions)	05/02/2015
Comité technique n°3 (plan d'actions, gouvernance)	06/02/2015
Comité technique n°4 (plan d'actions, gouvernance)	16/02/2015
Comité technique n°5 (coopération)	19/02/2015
Comité de pilotage n°3 (plan d'actions, gouvernance, coopération, validation de la candidature)	19/02/2015
GAL 2014-2020 (présentation de la candidature)	26/02/2015



FORUM n°1 LEADER 2014-2020 – COMPTE-RENDU

38

Mercredi 7 janvier 2015 – 14h30 à 18h30 – Saverne – 25 participants

Déroulement de la journée

- Introduction de Monsieur Patrick HETZEL, Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- Introduction de Monsieur Michaël WEBER, Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Plénière :
 - Diffusion d'une vidéo sur les GAL Alsaciens (précédente génération)
 - Présentation de la démarche LEADER et de l'appel à projet LEADER 2014-2020 par Monsieur Raphaël GAUTHIER, cabinet ARGOS
 - Présentation des modalités d'élaboration de la candidature LEADER du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc naturel régional des Vosges du Nord par Monsieur Raphaël GAUTHIER, cabinet ARGOS
 - Présentation de la stratégie du Parc naturel régional des Vosges du Nord par Monsieur Eric BRUA, Directeur du Parc
 - Présentation de la stratégie du Pays de Saverne, Plaine et Plateau par Monsieur Frédéric TERRIEN, Directeur du Pays
 - Présentation des pistes de travail pressenties
- Ateliers de travail (4 ateliers)
- Plénière de restitution – conclusion

Identification des enjeux prioritaires pour le territoire dans les ateliers

Les participants ont travaillé en deux temps :

- *Le territoire aujourd'hui : sur la base des travaux de diagnostic réalisés sur le territoire, les participants ont conduit une analyse AFOM, en particulier dans le cadre des pistes de travail pressenties pour le territoire, écotourisme, soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire, circuits courts, énergie ; ils ont ensuite priorisé les points forts et faibles du territoire*
- *Le territoire demain : sur la base des principaux points faibles et forts du territoire, les participants se sont interrogés sur la façon de tirer profit des atouts et opportunités et de surmonter les obstacles identifiés, dégagant les principaux enjeux pour le territoire ; ils ont ensuite priorisé ces enjeux, pour retenir quelques enjeux partagés et prioritaires*



Enjeux principaux issus des ateliers de travail :

39

Atelier 1 :

- Le développement du lien public/privé pour aller vers un territoire à énergie positive
- La mise en réseau des acteurs touristiques, permettant d'augmenter la durée des séjours et les dépenses sur le territoire
- La promotion de l'image du territoire reposant sur nos ressources humaines et naturelles, permettant de renforcer son identité
- Le soutien à l'éco-rénovation
- L'incitation et le soutien aux initiatives économiques qui préservent le patrimoine naturel et culturel

Atelier 2 :

- Manque d'une offre complète et structurée en matière d'écotourisme notamment pour les familles
- Dégradation et banalisation des espaces remarquables
- Manque de pistes/itinéraires cyclables
- Variété du patrimoine et des savoir-faire

Atelier 3 :

- Comment développer et s'appuyer sur les filières fleuron du territoire (cristal, grès...) pour préserver les savoir-faire locaux, développer l'emploi et être vecteur d'identité et d'innovation sur le territoire ?
- Comment favoriser les initiatives visant au développement d'un territoire autonome en énergie, sur de petites et moyennes unités de production et avec l'emploi d'énergies renouvelables, en intégrant la population au processus de décision ?
- Comment valoriser les ressources agricoles pour satisfaire les besoins locaux en énergies et matières premières ?

Atelier 4 :

- Ecotourisme et mise en tourisme mutualisée, capitalisant la marque Parc en associant tous les acteurs du territoire
- Soutien à la valorisation locale des ressources du territoire par l'innovation, la créativité, la mise en réseau des acteurs
- Création des conditions d'acceptabilité sociale des nouvelles sources d'énergie
- Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous les habitants



FORUMS n°2 et 3 LEADER 2014-2020 – COMPTES-RENDUS

40

Mardi 20 janvier 2015 – 18h-20h – Niederbronn-les-Bains – 25 participants

Jeudi 22 janvier 2015 – 18h-20h – Drulingen – 25 participants

Déroulement des forums

- Introduction de Monsieur Patrick HETZEL, Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- Présentation de l'avancée de la candidature LEADER, du déroulement et des objectifs des ateliers par le cabinet ARGOS
- Ateliers de travail sur la formulation d'objectifs opérationnels pour la future stratégie

Rappel des enjeux présentés lors des forums, issus de la phase diagnostic :

Thème n°1 : éco-tourisme

- La mise en réseau des acteurs touristiques, permettant d'augmenter la durée des séjours et les dépenses sur le territoire
- La promotion de l'image du territoire reposant sur nos ressources humaines et naturelles, permettant de renforcer son identité
- Le manque d'une offre complète et structurée en matière d'écotourisme, notamment pour les familles
- L'écotourisme et la mise en tourisme mutualisée, capitalisant la marque Parc, en associant tous les acteurs du territoire
- Le manque de pistes/itinéraires cyclables
- La dégradation et la banalisation des espaces remarquables

Thème n°2 : Soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire

- L'incitation et le soutien aux initiatives économiques qui préservent le patrimoine naturel et culturel
- Le développement et l'appui sur les filières fleuron du territoire (cristal, grès...) pour préserver les savoir-faire locaux, développer l'emploi et être vecteur d'identité et d'innovation sur le territoire
- Le soutien à la valorisation locale des ressources du territoire par l'innovation, la créativité, la mise en réseau des acteurs
- La variété du patrimoine et des savoir-faire



Thème n°3 : Energie

- Le développement du lien public/privé pour aller vers un territoire à énergie positive
- Le soutien à l'éco-rénovation
- Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous les habitants
- Agir en faveur des initiatives qui visent le développement d'un territoire autonome en énergie, sur de petites et moyennes unités de production et avec l'emploi d'énergies renouvelables, tout en intégrant la population au processus de décision
- La création des conditions d'acceptabilité sociale des nouvelles sources d'énergie
- La valorisation des ressources agricoles pour satisfaire les besoins locaux en énergies et matières premières

41

Identification des objectifs opérationnels pour la future stratégie locale de développement

Les participants ont travaillé en deux temps :

- *Un travail individuel sur la définition des objectifs opérationnels en lien avec les enjeux dégagés lors de la phase diagnostic*
- *Un travail collectif de mise en commun des réflexions, permettant le débat sur les objectifs opérationnels entre les participants et leur formulation commune*





❖ Atelier transversal portant que les 3 thèmes dégagés dans les enjeux, Niederbronn-les-Bains, 25 participants

Thèmes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Thème n°1 : éco-tourisme	Développer et partager une stratégie de communication valorisant l'écotourisme	Identifier les éléments déterminants du territoire (ce qui fait venir)
		Harmoniser et mutualiser la communication et créer une marque et une identité communiquée à grande échelle
		Améliorer la signalisation autoroutière
		Prendre en compte / intégrer les stratégies touristiques des différentes échelles
		Encourager les professionnels à devenir acteurs et financeurs de leur communication
	Favoriser la création, la qualité et la mise en réseau des produits et services touristiques	Développer les services en matière d'itinérance
		Créer un catalogue de circuits écotouristiques
		Rapprocher les acteurs touristiques pour améliorer l'offre touristique
		Qualifier l'offre des prestataires
		Améliorer le maillage de pistes cyclables et équestres à des fins touristiques (itinéraires)
		Développer des produits touristiques en lien avec des itinéraires et de l'accueil (PACKS)
	Expérimenter de nouvelles formes de valorisation et d'exploitation du patrimoine (naturel, culturel, patrimonial...) à des fins touristiques	Favoriser l'appropriation des patrimoines par les professionnels
		Favoriser l'innovation dans la mise en œuvre de produits valorisant le patrimoine
		Favoriser un accès pro à des patrimoines / favoriser l'investissement privé dans ce cadre

Thème n°2 : Soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire	Valoriser les savoir-faire et les initiatives existantes grâce à une meilleure information des habitants et des professionnels	Informer les habitants et former les professionnels sur l'éco-rénovation / mettre à profit l'existant Développer des lieux de rencontre / centres de ressources sur l'éco-rénovation / filières courtes / artisanat (troc etc.)
	Soutenir et développer des filières spécifiques en favorisant les liens inter-filières	Soutenir et développer une filière forêt / bois
		Favoriser les filières courtes de bois énergie (lien avec le thème n° 3)
		Développer et soutenir une filière thermalisme (prévention de la médecine)
Thème n°3 : Energie	Favoriser les projets qui rendent le territoire du pays de Saverne plus autonome et faire du territoire une vitrine	Rapprocher les filières dans une logique de circuit court (solidarité territoriale) / inter filière
		Valoriser les déchets notamment agricoles (sous-produits)
		Aider à la mise en place d'une unité de granulation mobile pour la fabrication de combustible
		Moderniser les chaufferies du territoire
		Créer des réseaux de chauffage (mutualiser)
		Organiser localement la distribution d'énergie et la collecte
	Informer et sensibiliser les habitants et les entreprises	Encourager quelques projets de petite hydraulique
		Soutenir les filières de construction de bâtiments à énergie positive et passif
	Expérimenter de nouvelles formes de développement (innovation sociale et innovation financière)	Mieux informer les habitants et les entreprises locales / énergie
		Créer des sites (PHPP, sites thermiques,) mettre en valeur cette dynamique et lien avec écotourisme (journée ouvertes + randonnée)
Expérimenter de nouvelles formes de développement (innovation sociale et innovation financière)	Développer une approche participative y compris en favorisant le financement citoyen	
	Innover pour une meilleure accessibilité financière aux énergies	



❖ **Atelier « Soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire » et « Ecotourisme », Drulingen, 14 participants**

44

Les participants ont identifié les objectifs opérationnels suivants :

Objectifs opérationnels

Savoir-faire locaux

- Identifier et faire connaître les savoir-faire locaux (maison du patrimoine...), notamment par les acteurs touristiques ; valoriser l'artisanat par le biais du développement touristique
- Permettre à la population de s'approprier les savoir-faire locaux
- Aider les particuliers qui utiliseraient le savoir-faire des artisans du territoire, en leur en facilitant l'accès (mise en relation, financement...)
- Transmettre les savoirs

Patrimoine

- Accompagner les initiatives économiques valorisant le patrimoine (création, innovation...), encourager les entreprises à innover et se moderniser
- Donner les moyens humains et financiers pour la sauvegarde du patrimoine d'exception

Circuits courts

- Faire émerger des initiatives en matière de filières courtes et d'économie circulaire (bois noble...)
- Mettre en avant les savoir-faire de façon collective, faire connaître les circuits courts
- Développer la clientèle de proximité, y compris les touristes
- Favoriser la mise en valeur des produits locaux (notamment auprès des restaurateurs)
- Permettre aux artisans de vendre, en les faisant connaître par les habitants et touristes
- Faire connaître les produits agricoles locaux (habitants et touristes/écotourisme) et développer une logistique pour la distribution de ces produits, notamment en lien avec les offices de tourisme.
- Développer, structurer et mutualiser l'offre de produits agricoles (points de vente, maison...)
- Inciter à l'utilisation de matériaux locaux notamment par les gîtes, développer le conseil notamment pour le bâtiment, créer un concept et une identification des savoir-faire au territoire
- Informer les professionnels et le consommateur final
- Structurer pour rendre accessibles les produits locaux
- Améliorer la communication
- Développer la consommation locale (baisser les coûts/sortir des contraintes)



Objectifs opérationnels

45

Bâti

- Poursuivre le soutien à l'éco-rénovation et au bâtiment passif, développement de filières dans le bâtiment permettant de rendre plus lisible l'offre locale et les ressources du territoire
- Développer la qualité des bâtiments, notamment dans les cœurs de village, et en particulier le logement locatif

Ressources locales spécifiques

- Valoriser le patrimoine brassicole, redynamiser la route de la bière
- Moderniser l'image de la taille de la pierre/grès, notamment en jouant sur le levier artistique
- Préserver les vergers et associations arboricoles permettant de sauvegarder le produit (notamment pomme, distillation) et les paysages
- Mettre en réseau, développer une démarche marketing sur les produits du territoire et une reconnaissance par les professionnels
- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sous toutes ses formes (lait, viande, légumes, fruits, œufs) et la diversification, les cultures spécifiques et innovantes
- Développer des partenariats entre professionnels, designers, artistes...
- Sensibiliser les enfants et les jeunes, moderniser l'image des ressources locales et valoriser l'image des métiers
- Réapprendre à prendre le temps de découvrir notre territoire et ses richesses (slowtourisme)
- Aider à développer des prototypes de produits issus des ressources locales

Tourisme

- Continuer à développer le tourisme sur les produits du territoire
- Créer/inciter à la création d'hébergements écotouristiques avec l'utilisation de matériaux écologiques, de ressources locales (bois, grès), offre de circuits courts et d'artisanat local, aider aux investissements spécifiques pour les hébergements touristiques afin de répondre aux demandes de la clientèle
- Aide à l'ingénierie et à l'amorçage de projets touristiques innovants
- Faire évoluer les services à la clientèle touristique
- Aider à la mise en accessibilité des sites et équipements touristiques (label TH)

Mobilité

- Soutenir les investissements de déplacement doux qui s'inscrivent dans un maillage du territoire et favorisent des liaisons avec les territoires environnant

Formation / insertion



Objectifs opérationnels

- Développement de formations pour pérenniser les filières fleurons, devenir LA référence, en s'appuyant sur une ingénierie innovante
- Favoriser la professionnalisation des métiers (artisanat, tourisme) notamment dans les petites entreprises, structures
- Faciliter le lien avec les entreprises d'insertion

Territoire

- Développer l'appartenance des locaux à un même territoire, de vie et touristique
- Conforter l'identité du territoire au travers de ses paysages (prairie, vergers, forêt) et de son artisanat (grès, cristal, bière)
- Créer des animations transversales sur le territoire
- Mettre en réseau les acteurs, partager les moyens



❖ **Atelier « Energie », Drulingen, 11 participants**

47

Les participants ont identifié les objectifs opérationnels suivants :

Objectifs opérationnels

Déchets

- Valoriser les déchets verts, les produits agricoles
- Essaimer à l'échelle du territoire la filière bio-énergie

Transports

- Faciliter les transports
- Développer les modes alternatifs à la voiture
- Inciter les personnes à prendre les transports en commun
- Développer les solutions par le rail
- Expérimenter des solutions innovantes en matière de mobilité (auto-stop accompagné ...)

Financement

- Faire participer la population au développement des énergies renouvelables
- Fédérer les parties prenantes (dont les entreprises) pour le financement

Communication

- Développer la communication en direction des habitants
- Faire des efforts en matière de communication interactive, personnalisée, ciblée
- Conduire des investigations par rapport aux propriétaires pour rénover leurs biens dans la réalité de l'efficacité énergétique (faire comprendre cette réalité aux habitants)
- Changer les mentalités

Aménagement du territoire

- Avoir un urbanisme plus économe
- Avoir une planification énergétique du territoire
- Anticiper le changement climatique

Bâti

- Proposer des logements BEPOS neufs avec des produits locaux, faisant appel à des artisans locaux
- Rénover le bâti
- Accompagner l'auto-construction, l'auto-rénovation
- Avoir des liens bâti ancien + insertion + énergies

Circuits courts



Objectifs opérationnels

- Exploiter les ressources locales
- Faire des vergers collectifs
- Apprendre à refaire nos jardins, nos propres produits
- Utiliser dans les collectivités les ressources locales
- Valoriser les produits forestiers (réintroduire la plus-value localement)

Economie d'énergie

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et privés
- Economiser l'énergie
- Faire des économies d'énergie
- Encourager les éco-gestes : tri, énergie ...

Energies renouvelables

- Développer la cogénération
- Utiliser les solutions techniques nouvelles

Coopération

- Conduire des projets de coopération



FORUMS n°4 LEADER 2014-2020 – COMPTE-RENDU

Lundi 2 février 2015 – 18h-20h – Reichshoffen – 22 participants

49

Déroulement du Forum

- Introduction de Monsieur **Hubert WALTER**, Maire de Reichshoffen, Vice-Président du PNRVN
- Présentation de l'avancée de la candidature LEADER, du déroulement et des objectifs des ateliers par Monsieur Raphaël GAUTHIER, cabinet ARGOS
- Ateliers de travail visant à décliner les objectifs opérationnels en actions, et à avoir au terme des forums une vision des « potentiels » en matière d'idées, d'actions, de projets qui permettront d'alimenter les fiches actions
 - *Atelier n°1 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire*
 - *Atelier n°2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux*
 - *Atelier n°3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire*

Rappel des orientations stratégiques et objectifs opérationnels, issus de la phase d'élaboration de la stratégie :

- Orientation 1 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire
 - *Objectif 1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire*
 - *Objectif 2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques*
- Orientation 2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux
 - *Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale*
 - *Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux*
- Orientation 3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire
 - *Objectif 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire*
 - *Objectif 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie*

Résultat des ateliers



Les participants ont travaillé en deux temps :

- Proposition de projets/idées par binôme, en utilisant un modèle de fiche projet.
- Mise en commun par le biais d'un arbre de la maturité : « en haut de l'arbre » les projets qui sont à l'étape de l'émergence, les idées encore vagues, pas formalisées ; « au milieu de l'arbre » : une phase intermédiaire où l'on a structuré l'idée mais sans passer au concret (action, mise en œuvre) ; « en bas de l'arbre » : le groupe est prêt à passer à l'action, les idées sont structurées et les moyens sont identifiés.

❖ Atelier n°1 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire Reichshoffen (9 participants)

Les participants ont proposé les actions suivantes, des moins au plus mûres :

- **Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale**

En haut de l'arbre

- ✓ Développer un marketing local / identité du territoire = outils de communication pour promouvoir le tourisme local
- ✓ Utiliser les médias locaux (réseau tv local câblé) pour valoriser les citoyens
- ✓ Tenter de se fédérer et de s'unir dans les instances départementales et régionales pour ne pas être oublié
- ✓ Trouver un label spécifique / une marque
- ✓ Organiser une réunion annuelle (ou bi annuelle) de rencontre des acteurs du tourisme : Offices de tourisme, professionnels, collectivités ...
- ✓ Promouvoir les actions de développement durable : développement d'éco-manifestations, responsabiliser les touristes à choisir leurs activités en fonction de la nature de ce qui est proposé, utiliser des événements locaux (fête de la châtaigne, randonnées ...) comme support de l'identité du territoire et des personnes localement
- ✓ Conduire des actions de sensibilisation / d'éducation à l'environnement : collégiens, professeurs ...
- ✓ Restructurer l'office du tourisme du territoire
- ✓ S'appuyer sur le réseau d'animation intercommunale : présence d'animateurs locaux pouvant dans le cadre de leurs activités auprès des enfants, des adolescents ou encore des familles créer des jeux à partir des sites locaux

- **Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux**

En haut de l'arbre

- ✓ Favoriser la création de fermes auberges = les OT recensent des demandes importantes, sur des itinéraires bien repérés – liens avec les randonnées



- ✓ La gastronomie : la vitrine du territoire = lien entre ce qu'il y a dans l'assiette et le territoire => visites de fermes, visite d'une pisciculture (et faire connaître les contraintes) => une prise de conscience des conditions de production = garantir les filières, faire comprendre aux touristes de la nécessité d'un espace naturel de qualité ; y compris avec des entreprises locales
- ✓ Développer des manières douces de découvrir le territoire : en s'appuyant sur notre identité, que le touriste puisse se forger lui-même son itinéraire, personnaliser son offre = défaut actuel le maillage, l'animation commune, des produits et prestataires liés au tourisme doux

51

❖ **Atelier 2 Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux Reichshoffen (8 participants)**

- ***Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale***

En haut de l'arbre

- ✓ Modes de commercialisation innovants (édition locale de design, plateforme de commercialisation des circuits courts...)
- ✓ Développer des modes de communication innovants et différenciés

En bas de l'arbre

- ✓ Création d'un complexe de transformation et de vente de produits locaux dans le cadre de la redynamisation du centre ancien

- ***Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux***

En haut de l'arbre

- ✓ Local et de saison : valoriser les productions fruitières et maraîchères, repenser nos marchés locaux hebdomadaires (événements phares, ateliers de transformation et de conservation...)
- ✓ Offre touristique sur les métiers anciens : valorisation et préservation des métiers anciens dans le cadre du musée de 1870
- ✓ Jardins solidaires
- ✓ Ecole en bois local



Au milieu de l'arbre

- ✓ Organiser un concours de design mobilier en hêtre et toute démarche mettant en relation créativité et savoir-faire/ et productions locales (gastronomie : concours de chefs...)
- ✓ Etudes de marché en lien avec le développement des filières de proximité pour des groupements privés ou publics visant une portée territoriale large (besoins des consommateurs, viabilité à long terme, optimisation du rendement des producteurs...)
- ✓ Développement de l'offre thermale, création d'une nouvelle zone touristique avec hébergement, loisirs et transports
- ✓ Eco-quartier pour la valorisation du bois local
- ✓ Atelier de production de jus de fruits et légumes, pour faire découvrir et valoriser les vergers
- ✓ Initiatives regroupant les acteurs d'une filière (SCOP, groupement d'entreprises...), permettant de gagner de nouveaux marchés, de chercher la complémentarité et la solidarité (études juridiques, de marché, structuration, communication...)

En bas de l'arbre

- ✓ Valorisation du bois local (hêtre) : maisons témoin, mise en relation et fédération des acteurs (scieurs, constructeurs)

❖ **Atelier 3 Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire Reichshoffen (5 participants)**

- ***Objectif 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire***
 - ✓ Créer un guichet unique (accompagnement technico-financier des particuliers par rapport à la question énergétique)
 - ✓ Créer un outil type CIGALES pour financer des projets innovants en entreprise
 - ✓ Créer un outil de financement participatif ENR
 - ✓ Avoir un appel à projet permanent auprès des entreprises pour développer des projets innovants en matière d'énergie

- ***Objectif 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie***
 - ✓ Moderniser le système CASTOR (adapté à l'objectif énergétique)
 - ✓ Expérimenter / encourager des projets de micro méthanisation
 - ✓ Développer une bourse aux fruits des vergers (presseur mobile)
 - ✓ Dupliquer l'expérience du projet Biobus (projet existant à l'ADEAN)



FORUMS n°5 LEADER 2014-2020 – COMPTE-RENDU

Jeudi 5 février 2015 – 18h-20h – Saverne – 32 participants

53

Déroulement du Forum

- Introduction de Monsieur Patrick HETZEL, Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- Présentation de l'avancée de la candidature LEADER, du déroulement et des objectifs des ateliers par Monsieur Raphaël GAUTHIER, cabinet ARGOS
- Ateliers de travail visant à décliner les objectifs opérationnels en actions, et à avoir au terme des forums une vision des « potentiels » en matière d'idées, d'actions, de projets qui permettront d'alimenter les fiches actions
 - *Atelier n°1 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire*
 - *Atelier n°2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux*
 - *Atelier n°3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire*

Rappel des orientations stratégiques et objectifs opérationnels, issus de la phase d'élaboration de la stratégie :

- Orientation 1 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire
 - *Objectif 1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire*
 - *Objectif 2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques*
- Orientation 2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux
 - *Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale*
 - *Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux*
- Orientation 3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire
 - *Objectif 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire*
 - *Objectif 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie*



Résultat des ateliers

Les participants ont travaillé en deux temps :

- Proposition de projets/idées par binôme, en utilisant un modèle de fiche projet.
- Mise en commun par le biais d'un arbre de la maturité : « en haut de l'arbre » les projets qui sont à l'étape de l'émergence, les idées encore vagues, pas formalisées ; « au milieu de l'arbre » : une phase intermédiaire où l'on a structuré l'idée mais sans passer au concret (action, mise en œuvre) ; « en bas de l'arbre » : le groupe est prêt à passer à l'action, les idées sont structurées et les moyens sont identifiés.

❖ Atelier n°1 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire (9 participants)

Les participants ont proposé les actions suivantes, des moins au plus mûres :

- **Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale**
 - ✓ Programme de sorties écotouristiques basé sur la découverte des richesses (nature, agriculture, patrimoine) des Vosges du Nord / Appropriation des ressources et patrimoines locaux par les professionnels / Sensibilisation des gestionnaires de gîtes / chambres d'hôtes sur les potentialités des sorties écotouristiques
 - ✓ Organiser des EDUCTOUR « Territoire » (découvrir l'attractivité)
 - ✓ Réaliser un film / une vidéo touristique
 - ✓ Disposer de présentoirs uniques spécifiques au territoire (charte graphique, portail commun ...)
 - ✓ Réaliser une carte touristique
- **Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux**
 - En haut de l'arbre*
 - ✓ Améliorer la qualité de l'offre et d'hébergements écotouristiques (des gîtes, des chambres d'hôtes)
 - ✓ Favoriser / développer les déplacements doux de type montgolfière, canal, train, vélo
 - ✓ Construire à partir de la locomotive du territoire (Royal Palace : 200 000 pers / an)
 - ✓ Mettre en place un « package » touristique qui permette aux personnes de rester sur le territoire (journées découverte, patrimoine, nature ... avec des points de chute sur le territoire)



- ✓ Développer des séjours itinérants (visites des sites naturels, des patrimoines ...) par les modes doux (avec des hébergements)
- ✓ Créer une attraction nouvelle : un parc d'accrobranche avec hébergements insolites
- ✓ Développer une offre touristique globale (avec un budget commun)
- ✓ Décloisonner les territoires : créer une véritable synergie coopérative des Offices du tourisme

55

❖ **Atelier 2 Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux (8 participants)**

- ***Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale***

En haut de l'arbre

- ✓ Equipements spécifiques pour la production, la transformation, le stockage, le marketing et la vente de produits agricoles locaux / magasin de produits AB / amélioration des systèmes existants
- ✓ Annuaire des producteurs locaux, AMAP, marchés, sur l'ensemble du territoire, regrouper et centraliser les informations, diffuser largement ; également un outil spécifique pour les touristes / carte des producteurs et points de vente
- ✓ Equipements pédagogiques pour les fermes pédagogiques pour tous publics (jeunes, familles, touristes...)
- ✓ Encourager la consommation de produits locaux dans les écoles, les collectivités etc., en fournissant des produits locaux et des explications
- ✓ Information des jeunes sur les possibilités de formations locales, valorisation de l'intérêt que représentent les métiers locaux, de l'apprentissage ; favoriser le témoignage de professionnels
- ✓ Utilisation des TIC pour faire connaître les offres de produits et savoir-faire locaux
- ✓ Route de la bière à des fins touristiques et locales (déjà initiative de l'ADT circuit cyclo/rando sur la bière) : mise en réseau, panneaux...

En bas de l'arbre

- ✓ Equipement pédagogique d'une forêt école

- ***Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux***

En haut de l'arbre



- ✓ Pourtour des villages : entretien des vergers, replantation de bois nobles par exemple, sensibilisation à la taille, à la récolte, au plaisir d'avoir son propre jus de fruits (pressoirs...)
- ✓ Soutien aux entreprises pour de projets de qualité et innovants, pour l'investissement dans des équipements, afin de garder les entreprises et la population sur le territoire
- ✓ Circuit court pour le bois, transformation locale/scierie
- ✓ Structurer les acteurs qui vendent leurs produits agricoles en direct (AMAP...) pour mutualiser par exemple les trajets, les vacances, l'offre de produits...
- ✓ Création d'une maison du patrimoine / ou à partir d'initiatives existantes
- ✓ Economie circulaire : coopération avec la Jeune chambre économique de Saverne
- ✓ Soutien à l'installation de jeunes apiculteurs qui feraient également de la sensibilisation à la biodiversité
- ✓ Faire découvrir aux élèves des formations liées au bâtiment (CAP/BAC PRO/LYCEE) les enjeux, les difficultés et les intérêts de l'écoconstruction et la réhabilitation du patrimoine bâti
- ✓ Etude de faisabilité eco-design fab-lab

56

❖ **Atelier 3 Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire (15 participants)**

○ **Objectif 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire**

- ✓ Communiquer auprès des jeunes (primaire-collège) sur les éco-gestes possibles au quotidien
- ✓ Communiquer vers les habitants
- ✓ Création d'un territoire à énergie positive (création d'une microcentrale hydroélectrique, d'un réseau de chaleurs)
- ✓ Accompagner l'éolien citoyen
- ✓ Compléter le dispositif de financement SPEE
- ✓ Service de transport à la demande
- ✓ Encourager l'auto-partage en milieu rural
- ✓ Encourager le télétravail

○ **Objectif 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie**

- ✓ Mettre en valeur / rénover le bâti ancien pour éviter le grignotage des terres agricoles
- ✓ Rénovation du bâti existant collectif (vacant) pour remise sur le marché
- ✓ Projet Travaillons et mode de façade de bardage de châtaignier
- ✓ Créer une société locale de rénovation logements vacants
- ✓ Portail Eco-rénovation
- ✓ Plateforme bois déchiqueté
- ✓ Création d'un potage et d'un verger partagé
- ✓ Construction locale innovante à base de matériaux bio-sourcés



126 participants aux travaux d'élaboration de la candidature

57

Organisme	Titre	Prénom	NOM	Fonction
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Jean	ADAM	Président
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Frédéric	AVELINE	
Office de tourisme du Pays de La Petite Pierre	Madame	Valérie	BAILLET	
Région Alsace	Madame	Stéphanie	BAILO	Référente territoriale
Région Alsace - ATNA	Madame	Mireille	BARBE	
Communauté de communes du Pays de Hanau	Monsieur	Daniel	BASTIAN	
Région Alsace	Monsieur	Guy	BASTIAN	Responsable économique territorial
La Grange Aux Paysages	Monsieur	Raphaël	BAUER	Directeur
Office de tourisme d'Alsace Bossue	Madame	Carole	BAUER	
Commune de Mackwiller	Madame	Béatrice	BECK	Conseiller municipal
Commune de Butten	Monsieur	Rodolphe	BENDER	Conseiller municipal
Communauté de communes d'Alsace Bossue	Monsieur	Rodolphe	BERDE	
Sous-Préfecture de Saverne	Madame	Marie-José	BICH-STRAUB	Secrétaire générale
Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67)	Monsieur	Frédéric	BIEBER	
BIEBER Fenêtres	Monsieur	Christophe	BIEBER	Chef d'entreprise
FIBOIS Alsace	Monsieur	Manfred	BIEBER	
ISSELE	Madame	Anne	BOQUET	
Conseil Départemental 67	Madame	Anne	BROQUET	
Chambre d'Agriculture	Monsieur	Daniel	BRUA	Référént territorial
SYCOPARC-PNRVN	Monsieur	Eric	BRUA	Directeur
Communauté de communes du Pays de Sarre-Union	Monsieur	Richard	BRUMM	
DRAAF	Madame	Alix	BRUNEAU	
Commune de Waldhambach	Monsieur	Frédéric	BRUPPACHER	Maire
Commune de Oberbronn	Madame	Elisabeth	BUCHU	Conseillère municipale
Commune de Saverne	Monsieur	Jean-Claude	BUFFA	
HELIOSOL	Monsieur	Daniel	BURRUS	Chef d'entreprise
Commune de Niederbronn-les-Bains	Monsieur	Jean-Marie	BURT	Conseiller municipal



Organisme	Titre	Prénom	NOM	Fonction
Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines	Madame	Vanina	CHAUVET	Directrice
Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau	Monsieur	Albert	CLEMENTZ	
Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau	Monsieur	Aimé	DANGELSER	
Sous-Préfecture Saverne	Monsieur	Cédric	DEBONS	Sous-Préfet
SCoT de la Région de Saverne	Madame	Céline	DELAPLACE	Directrice
Office de tourisme de Haguenau	Madame	Françoise	DELCAMP	Présidente
Communauté de communes d'Alsace Bossue	Madame	Léa	DENTZ	Conseillère communautaire
Communauté de communes du Pays de Hanau	Monsieur	Patrice	DIETLER	
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Jean-Claude	DISTEL	
La Grange Aux Paysages	Monsieur	Alfred	DORN	Président
Pays de Saverne, Plaine et Plateau	Monsieur	David	DOUBLLOT	
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Gilles	DUBOURG	
Conseil Général du Bas-Rhin	Monsieur	Antoine	FILEPPI	Pôle Développement des Territoires
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Didier	FOLLENIUS	
BUREAU D'ETUDES VITALIS	Madame	Virginie	FOULEARD	
Commune de Diemeringen	Monsieur	Georges-Michel	FRAIN	Conseiller municipal
Commune de Woerth	Monsieur	Alain	FUCHS	Maire
CRESS Alsace	Madame	Clémentine	GAVARINI	Chargée de mission
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Daniel	GERARD	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Fredy	GERBER	Conseiller communautaire
Commune de Keskastel	Monsieur	Gabriel	GLATH	Maire
Pays de Saverne, Plaine et Plateau	Monsieur	Benjamin	GODFROY	Chargé de mission PCET
Chambre d'Agriculture	Madame	Sophie	GOEHRY	
SYCOPARC-PNRVN	Monsieur	François	GOETZMANN	Secrétaire général
Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN)	Madame	Anne de	GROSSOUVRE	Directrice
Commune de Reichshoffen	Monsieur	Jean-Louis	GRUSSENMEYER	Conseiller municipal
Commune de Dossenheim-s-Zinsel	Monsieur	Daniel	HAEFFNER	Conseiller municipal
Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn	Monsieur	Till	HARRES	Directeur projets



Organisme	Titre	Prénom	NOM	Fonction
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT)	Madame	Véronique	HEITZ	Référente territoriale
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Fabrice	HELMSTETTER	
Député	Monsieur	Patrick	HETZEL	Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin	Monsieur	André	HIRTZ	
Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau	Monsieur	Franck	HUFSCMITT	Conseiller communautaire
Maison de l'Emploi et de la Formation	Madame	Séverine	ISSELE	
Commune de Nehwiller	Madame	Sylvie	JACOB	Mairie délégué
SYCOPARC-PNRVN	Madame	Rita	JACOB-BAUER	Chargée de mission
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Pierre	KAETZEL	Président
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Claude	KAMMERER	Conseiller communautaire
Chambre des Métiers d'Alsace	Monsieur	Thomas	KEHRLI	
Commune de Reichshoffen	Madame	Adèle	KERN	Conseillère municipale
Communauté de communes de la Région de Saverne	Madame	Sonia	KILHOFFER	Conseiller communautaire
Chambre d'Agriculture	Madame	Véronique	KLEIN	VP
Maison du Conseil Général	Monsieur	François	KLEIN	
Commune de Climbach	Madame	Stéphanie	KOCHERT	Maire
Communauté de communes de la Région de Saverne	Madame	Eliane	KREMER	Conseiller communautaire
Commune de Woerth	Madame	Nathalie	KUCHS	1ere adjointe
Commune d'Ernolsheim-les-Saverne	Monsieur	Gilbert	KUNTZ	Maire
CRESS Alsace	Monsieur	Damien	LANG	
La Grange Aux Paysages	Monsieur	Gérard	LAVAUPOT	
Commune de Lengelsheim	Monsieur	Philippe	LEICHTNAM	Conseiller municipal
Commune d'Offwiller	Madame	Gertrude	LEJEALL	Conseiller municipal
Communauté de communes du Pays de Wissembourg	Madame	Eloise	LERCH	Chargée de mission
Office de tourisme de Saverne et sa Région	Madame	Virginia	LEUTHNER	Directrice
SCoT de la Région de Saverne	Monsieur	Stéphane	LEYENBERGER	Président
Commune de Neuwiller-les-Saverne	Madame	Sandrine	LOMBARD	Conseiller municipal
FIBOIS Alsace	Monsieur	Jean	MAEGEY	Président
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Richard	MATHEVOT	



Organisme	Titre	Prénom	NOM	Fonction
Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains	Monsieur	Thierry	MESSER	Chargé de mission
Communauté de communes du Pays de Hanau	Monsieur	Patrick	MICHEL	Conseiller communautaire
Office de tourisme du Pays de Marmoutier	Madame	Corinne	MINNI	Directrice
Communauté de communes de la Région de Saverne	Monsieur	Dominique	MULLER	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau	Monsieur	Roger	MULLER	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau	Monsieur	Gabriel	OELSCHLAEGER	Conseiller communautaire
Communauté de communes d'Alsace Bossue	Madame	Tania	OSSWALD	Chargée de mission
Commune de Mietesheim	Monsieur	Jean-Marie	OTT	Maire
Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN)	Monsieur	Frédéric	REISS	Président
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Jean-Luc	RINIE	Conseiller communautaire
Commune d'Eckartswiller	Monsieur	Jean-Luc	ROTHAN	Conseiller municipal
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Marc	RUCH	Conseiller communautaire
Office de tourisme du Pays de Hanau et Val de Moder	Monsieur	Raphaël	RUOLT	
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Jean-Louis	SCHEER	Conseiller communautaire
Commune de Drulingen	Monsieur	Jean-Louis	SCHEUER	Maire
SYCOPARC-PNRVN	Monsieur	Michel	SCHILER	Chargé de mission Tourisme Durable
Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau	Monsieur	Claude	SCHMITT	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de Sarre-lunion	Monsieur	Aimé	SCHREINER	Conseiller communautaire
Commune de Rothbach	Monsieur	Pierre	SCHWARZ	Conseiller municipal
Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines	Madame	Estelle	SIDOT	Animatrice LEADER
Agence de Développement Economique du Bas-Rhin (ADIRA)	Monsieur	Jean-Michel	STAERLE	
SCoT de l'Alsace du Nord	Madame	Géraldine	STAERLE	Directrice
Communauté de communes du Pays de Sarre-lunion	Monsieur	Jean-Joseph	TAESCH	Conseiller communautaire
Pays de Saverne, Plaine et Plateau	Monsieur	Frédéric	TERRIEN	Directeur
Chambre d'Agriculture	Monsieur	Thomas	TKEMRL	
Communauté de communes du Pays de Hanau	Monsieur	David	ULBRICH	Chargé de mission Habitat
Commune de Gundershoffen	Monsieur	Claude	URBAN	Maire adjoint



Organisme	Titre	Prénom	NOM	Fonction
Commune de Rutenbourg	Monsieur	Patrick	VIZUT	Maire adjoint
Office de tourisme du Pays de Marmoutier	Monsieur	Jean-Pierre	VOLKRINGER	Président
Commune de Reichshoffen	Madame	Eliane	WAECHTER	Conseillère municipale
Commune de Wolfskirchen	Monsieur	Roger	WAHL	Conseiller municipal
Commune de Zinswiller	Monsieur	Dominique	WALD	Conseiller municipal
Commune de Memmelshoffen	Monsieur	Eugène	WALTER	Conseiller municipal
Commune de Reichshoffen	Monsieur	Hubert	WALTER	Vice-Président du SYCOPARC
Communauté de communes de la Région de Saverne	Madame	Laetitia	WATRELOS	
SYCOPARC-PNRVN	Monsieur	Michaël	WEBER	Président du SYCOPARC - Conseiller régional de Lorraine
Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre	Monsieur	Jean-Claude	WEIL	Président
Office de tourisme d'Alsace Bossue	Madame	Berthy	WEINSTEIN	Présidente
Office de tourisme de Saverne et sa Région	Monsieur	Bernard	ZAPF	Président
Région Alsace	Madame	Huguette	ZELLER	
SCoT d'Alsace Bossue	Madame	Eve	ZIMMERMANN	Directrice
SCoT d'Alsace Bossue	Monsieur	Jean		Président



VII / Lettres de soutien des acteurs locaux à la candidature LEADER

62

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
Communes bas-rhinoises du Parc naturel régional des Vosges du Nord	/	/	Maires Délégués des communes
Association pour le Développement de l'Alsace du Nord	REISS	Frédéric	Président
Syndicat Mixte du SCOT de la Région de Saverne	LEYENBERGER	Stéphane	Président
Communauté de Communes d'Alsace Bossue	MATHIA	Jean	Président Président du SCOT de l'Alsace Bossue
Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	SENE	Marc	Président Vice-Président du SCOT de l'Alsace Bossue Maire de Sarre-Union
Communauté de Communes du Pays de la Petite Pierre	ADAM	Jean	Président Vice-Président du SCOT de l'Alsace Bossue Maire d'Erckartswiller
Communauté de Communes d'Alsace Bossue	WAHL	Roger	Vice-président Maire de Wolfskirchen
Communauté de Communes du Pays de la Petite Pierre	KAMMERER	Claude	Vice-Président Maire de Zittersheim
Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	KUFFLER	Michel	Vice-président Maire d'Herbitcheim
Commune de Petersbech	SCHMITT	Christian	Maire
Commune de Sarrewerden Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	TAESCH	Jean-Joseph	Maire Vice-président
Commune de Diemeringen	DENTZ	Léa	Adjointe au maire
Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace du Nord	STURNI	Claude	Président
Communauté de Communes de la Région de Saverne	KAETZEL	Pierre	Président
Communauté de Communes du Pays de Hanau	MAMMOSSER	Bernard	Président
Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains	FEIG	Bernard	Président
Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn	HAAS	Jean-Marie	Président
Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	STRAPPAZON	Serge	Président
Commune de Bouxviller	JANUS	Alain	Maire
Commune de Drulingen	SCHEUER	Jean-Louis	Maire



Commune de Neuwiller-les-Saverne	DECKER	Alphonse	Maire
Commune d'Ingwiller	DOEPPE	Hans	Maire
Commune de Schwenheim	OELSCHLAEGE	Gabriel	Maire
Commune de Weiterswiller	KISTER	Raymond	Maire
Commune de Hinsingen	RIEGER	Marc	Maire
Commune de Durstel	STUTZMANN	Gérard	Maire
Commune de Reipertswiller	SCHEER	Jean-Louis	Maire
Commune d'Erckartswiller	ADAM	Jean	Maire
Commune d'Altenheim	VOLLMAR	Mickael	Maire
Commune de Bosselshausen	JOST-LIENHARD	Laurence	Maire
Commune de Sparsbach	BOURJAT	Françoise	Maire
Commune de Dossenheim-sur-Zinsel	BASTAN	Daniel	Maire
Association La Grange aux Paysages	DORN	Alfred	Président
Conseil régional d'Alsace	ZELLER	Huguette	Conseillère régionale
Commune de Kirviller	DIETLER	Patrice	Maire



Monsieur Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional
Alsace
1, place Adrien ZELLER
B.P. 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

Le 21 février 2015

Objet : SOUTIEN AU DOSSIER DE CANDIDATURE LEADER

Monsieur le Président,

Le SYCOPARC et le Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont associés pour déposer une candidature au programme LEADER.

Nous, Maires et délégués des communes bas-rhinoises du Parc naturel régional des Vosges du Nord, soutenons fortement cette candidature qui intègre nos communes.

Les thématiques qui ont été identifiées lors des ateliers auxquels nous avons été conviés, à savoir le tourisme durable, la valorisation des savoir-faire, les circuits courts et la transition énergétique, répondent aux enjeux du territoire. Ils s'inscrivent ainsi de manière cohérente dans la mise en œuvre de la nouvelle charte que nous avons approuvée.

De plus, la cohérence et la complémentarité avec le projet du GAL de l'agglomération Sarregueminoise permettraient de soutenir les projets et démarches locales de coopération au profit de ce territoire qui la pratique déjà depuis de nombreuses années.

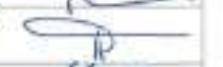
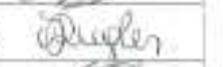
En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ce dossier de candidature, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Syndicat de Copropriétaires pour le Parc SYCOPARC
Maison du Parc/Glacières – BP 25 – F 67029 La Petite Pierre
T (33) 03 88 00 49 50 F (33) 03 88 00 49 51 M Mail@parc-vosges-nord.fr
www.gal-vosges-nord.fr - www.sycoparc-vosges-platereau.org



SOUTIEN AU DOSSIER DE CANDIDATURE LEADER



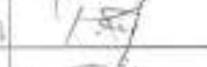
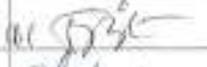
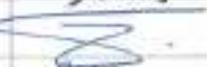
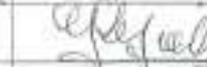
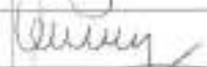
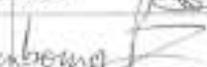
Prénom et nom	Commune - Fonction	Signature
Jean-Louis TROFFER	COPTON Wissembourg délégué	
Isabelle MATTER	Wissembourg - adjointe	
Samuel HAETNER	JOSEPHHEIM ^{adjoint} des ZINSELS ^{au lieu}	
Roger DUMONT	Rehainville - conseiller	
FLORENT DIDIER	FROHARVIL MAIRE	
SAMU George	maire de Lettenberg	
CAROLINE THIERY	CG 67	
GERBER FREDY	Maire de LOFFR	
DRESCHER Adrien	Délégué com. de WIMMERTV	
Alain Robert	Délégué de Reipertwiller	
Alain JANUS	maire de Bouxwiller	
OSTER David	maire d'ENHARVIL	
Yves Koenig	Trépollet	
Anneline Kléber	HEIMBACH - conseil municipal	
KIRCHER MATHIEU	conseil municipal SAVERNE	
DEMANCÉ Bruno	Maire de Logny SAVERNE	
KUNTZ Gilbert	CH Ernolsheim la Saal	

1/5



SOUTIEN AU DOSSIER DE CANDIDATURE LEADER



Prénom et nom	Commune - Fonction	Signature
Carole DENCHERT	Schwenenbourg Adjointe	
Suzanne PEIER	FREYHILL - GONDREMES Hauts	
Françoise BOURNAT	Maire 67340 SPANZELM	
Jean ADAM	Maire Freywiller	
Danielle Claud	Lungwiller conseil	
Daniel BACH	DESSANGE 52110	
Nilly AÛSE	Maire Weinsbourg	
Patrick Michel	Maire Imbsheim	
Sabine LOMBERG	Maire de Neuville 67	
Jean-Luc ROTHMAN	Adjoint à Eckartswiller	
LEFFAL	conseiller Offine	
Shygun Opard	Maire de Dornot	
Edite Jean Claude	Adj. HERVILLER 67	
ROTH Sandra	Conseillère municipale Zettwiller	
WEISBECKER Jean	Maire de WINGEN	
Berice Remi	Conseiller Municipal PREUSCHWANG	
Franck ADAM	Conseiller Municipal Schanbourg	

2/5



Haguenau, le 25 février 2015

Pays de Saverne Plaine et Plateau
A l'attention de M. le Président
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

N/Réf. :
L 894-FG

Objet :
Soutien à votre projet de candidature LEADER

Monsieur le Président,

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau a candidaté, en partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN), à l'appel à projets régional LEADER, qui vise à soutenir un certain nombre d'actions pilotes de développement local.

Ce projet concerne l'ensemble du territoire du Pays, ainsi que les communes bas-rhinoises du PNRVN, dont une partie d'entre-elles se situent dans le périmètre du Pays d'Alsace du Nord. Il vise quatre grandes thématiques d'intervention : l'éco-tourisme, les filières locales, les circuits courts et l'économie de proximité, ainsi que la transition énergétique.

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de nous avoir étroitement associés à toutes les étapes de la démarche d'élaboration de votre projet. Nous tenons également à souligner la qualité que présente, à notre sens, votre candidature, dont le contenu s'intègre pleinement dans les axes stratégiques d'intervention du Pays d'Alsace du Nord et sur lesquels nous espérons, à l'avenir, pouvoir collaborer étroitement.

Nous souhaitons ainsi vivement que votre projet puisse être retenu à l'issue de la procédure de sélection des candidatures. En vous renouvelant encore une fois notre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Frédéric Reiss,
Président

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Maison du territoire
04 route de Strasbourg
BP 70273
67504 Haguenau Cedex
N° SIRET 410 130 177 0020

Tel 03 88 67 92 46
Fax 03 88 93 65 06
info@alsacedunord.fr
www.alsacedunord.fr



Saverne, le 19 février 2015

Le Président

à

Monsieur le Président du Pays de Saverne Plaine et Plateau
Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Réf. SCoT/2015/CD/15

Messieurs les Présidents,

L'ensemble des élus des 71 communes composant le syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne soutient fortement la candidature déposée, par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, dans le cadre de l'appel à projet LEADER.

Le partenariat entre le Pays, le Parc Naturel Régional et le GAL de Sarreguemines a impulsé une véritable dynamique d'acteurs, tant publics que privés, rassemblés autour d'objectifs partagés et au service du projet de développement durable de notre territoire.

Aussi est-ce avec beaucoup d'intérêt et de motivation que les élus du syndicat mixte du SCOT ont participé à cette candidature.

Le territoire bénéficie, en effet, de nombreuses ressources et de savoir-faire, propres à l'innovation, et dont la valorisation s'inscrit dans la stratégie de développement de l'économie rurale animée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

L'enjeu de la transition énergétique est particulièrement important sur ce territoire rural qui, aujourd'hui fortement dépendant des énergies fossiles, doit pouvoir valoriser ses ressources naturelles en énergie et donc en ressources économiques directes.

En ce sens, la démarche LEADER apportera une forte valeur ajoutée aux différentes initiatives qui émergeront et qui contribueront ainsi à renforcer et structurer les filières économiques locales et le développement durable de notre territoire.

Nous espérons donc vivement que ce dossier sera retenu pour poursuivre et amplifier la dynamique créée autour de cette candidature.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, en l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Syndicat mixte
du SCOT de la
Région de Saverne

16 rue du Zentéot
67410 Saverne
Tel. 03 88 01 01 00
Fax 03 88 31 01 01



Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue
6 rue du Weyer 67320 DRULINGEN
Tél. : 03 88 01 21 03 - scotab@orange.fr

70

Le Syndicat mixte du SCOTAB

à

M. le Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
M. le Président du Parc Naturel Régional des Vosges
du Nord

Drulingen, le 17 février 2015

Objet : Soutien candidature LEADER PSPP-PNRVN pour 2014-2020.

Messieurs,

L'Europe a confirmé son intention de poursuivre le soutien au développement local en milieu rural au travers d'une nouvelle génération de programme LEADER. N'ayant jusqu'ici pas bénéficié de la démarche, les acteurs du SCOT de l'Alsace Bossue (SCOTAB) saluent l'initiative de ses partenaires, Pays et Parc, afin d'encourager des actions innovantes en y associant des moyens financiers nouveaux. Les synergies développées avec le Syndicat Mixte de l'arrondissement de Sarreguemines sont également un atout pour l'Alsace Bossue, puisque garant d'une continuité territoriale des actions pour les populations et acteurs locaux.

Les enjeux de transition énergétique et de précarité énergétique, d'urbanisme durable, de recherche de nouveaux modèles économiques ou encore de promotion du territoire (ressources et acteurs) sont au cœur de nos préoccupations à venir et des sujets majeurs pour le SCOTAB.

Le territoire se retrouve totalement dans la stratégie et les priorités fixées conjointement.

- Le tourisme se base localement déjà fortement sur les ressources du territoire. Assoir et développer l'existant par la structuration d'une filière écotouristique sera gage d'enrichissement et de valorisation, tout en gardant à l'esprit le rôle donné à chacun pour une parfaite lisibilité vers l'atteinte de l'objectif.
- La transition énergétique est incontournable pour notre territoire, qui a la chance de pouvoir s'appuyer sur des ressources permettant de s'engager concrètement tant vers la production d'énergie que vers la sobriété énergétique. Cet aspect revêt à la fois un enjeu économique et social.
- Les savoir-faire locaux représentent une richesse qui n'est plus à démontrer. L'objectif sur ce point est clairement de créer des liens et de développer les bénéfices pour la population locale tout en confortant l'atout économique qu'ils représentent.

Aussi, au titre du SCOT de l'Alsace Bossue, nous confirmons notre intérêt pour la démarche engagée et affirmons notre soutien à la candidature portée conjointement par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc Naturel régional des Vosges du Nord.

Dans l'attente d'un avis favorable quant à cette candidature, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos cordiales salutations.



Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue
6 rue du Weyer 67230 DRULINGEN
TÉL : 03 88 01 21 03 - scotab@orange.fr

Jean MATHIA
Président de la Communauté de communes
d'Alsace Bossue
Président du SCOT de l'Alsace Bossue

Jean ADAM
Maire d'Erckartswiller
Président de la Communauté de communes
du Pays de La Petite Pierre
Vice-Président du SCOT de l'Alsace Bossue

Claude KAMMERER
Maire de Zittersheim
Vice-Président de la Communauté de
communes du Pays de La Petite Pierre

Christian SCHMITT
Maire de Petersbach

Léa DEITZ
Adjointe au maire de Diemeringen

Marc SENE
Maire de Sarre-Union
Président de la Communauté de
communes du Pays de Sarre-Union
Vice-Président du SCOT de l'Alsace Bossue

Roger WALT
Maire de Wolfskirchen
Vice-Président de la Communauté de
communes d'Alsace Bossue

Michel KUFFLER
Maire d'Herbitzheim
Vice-Président de la Communauté de
communes du Pays de Sarre-Union

Jean-Joseph TAESCH
Maire de Sarrewerden
Vice-Président de la Communauté de
communes du Pays de Sarre-Union



HAGUEHAU, le 26 février 2015

72

réf : gs/15-0033
Affaire suivie par Géraldine STAERLE
geraldine.staerle@alsacedunord.fr

**Le Président
du Syndicat Mixte**
à
**Monsieur le Président
du Pays de Saverne, Plaine et Plateau**
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre demande de soutien à la candidature au Programme LEADER 2014-2020.

Je suis très heureux que le Pays de Saverne, Plaine et Plateau ainsi que le Parc naturel régional des Vosges du Nord aient décidé de s'associer pour porter cette démarche et donner les moyens de ses ambitions au territoire Nord Alsace.

Mes services ont eu l'occasion de participer à vos travaux de constitution du dossier de candidature. Ce dernier contient un certain nombre d'enjeux économiques que le territoire du SCoT de l'Alsace du Nord a déjà fléchés, telle la valorisation des filières locales, la rénovation thermique ou encore le tourisme durable.

Aussi, je tiens à vous faire part de mon soutien afin que votre candidature puisse disposer de la force d'engagement nécessaire et ainsi recevoir la confiance de la Région Alsace.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude STURNI
Président



M. le Président Patrick HETZEL
Pays de Saverne Plaine et Plateau
16, rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

- Bischhoff
- Bondschusen
- Bouxviller
 - Grœnbach le Basberg
 - Irthalstein
 - Rechtstein
- Buxviller
- Dornheim
Sur Zorn
- Ingelbat
- Kremler
- Marschthal
- Mülhausen
- Reuveler les Saverne
- Wendelschtrach
- Oberebeneden
Zusaendorf
- Oberebeneden
- Ringenthal
- Schulzendorf
- Schillersdorf
- Uttel
- Wiesbourg
- Wiesweiler

Affaire suivie par
David ULBRICH
03 88 71 39 62
habitat@pays-de-hanau.com

Objet : Courrier de soutien à la démarche LEADER du Pays de Saverne (Plaine et Plateau) et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Bouxviller, le jeudi, 26 février 2015

Monsieur le Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

La Communauté de Communes du Pays de Hanau regroupe 19 communes et 23 villages comptants 17 000 habitants. Ce territoire rural, sous l'influence des pôles urbains de Saverne, Haguenau et Strasbourg, jouit d'un cadre de vie remarquable, en raison notamment d'un patrimoine bâti préservé et d'espaces naturels riches et variés, mais aussi d'un riche tissu associatif, socio-économique et institutionnel à l'échelle de tout le bassin de vie du piémont de Vosges et de la région de Saverne.

Dès 1992, les élus se sont associés pour structurer le tissu économique du territoire et développer les services à la population et de promotion touristique.

Ainsi notre intercommunalité s'est attachée à favoriser le développement économique par un fonctionnement en réseau avec les territoires voisins et par la création de zones d'activités permettant l'expansion des entreprises locales.

La valorisation des richesses naturelles et culturelles est également une politique forte de notre intercommunalité. Ainsi, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, le Département et la Région, nous accompagnons techniquement et soutenons financièrement la sauvegarde du patrimoine bâti (architectes-conseils, subventions,...) et naturel (opération Vergers Solidaires d'Alsace, programme FEADER « châtaignier »). En partenariat avec les Offices de Tourisme voisins, nous œuvrons pour promouvoir ces patrimoines.

Face aux nouveaux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, notre territoire rural, ses habitants, ses forces vives et ses institutions ont plus que jamais besoin de soutiens pour tendre vers un développement territorial durable.

Ainsi, nous nous interrogeons sur les articulations à créer entre la sauvegarde du patrimoine bâti et les enjeux énergétiques contemporains. Il existe aussi un réel besoin d'accompagnement pour favoriser l'acceptation de la transition énergétique et de la valorisation des ressources énergétiques locales. Ces problématiques ne pourront se résoudre que par une structuration et une valorisation des savoir-faire de nos artisans et des entreprises locales. Fort de ce tissu professionnel qualifié, il nous apparaît indispensable de se doter des moyens pour soutenir l'innovation dans ces domaines.

16, route d'Oberebeneden - B.P. 24 - 67310 BOUXVILLER
tél 03.88.71.31.79 - fax 03.88.71.32.25 - E-mail : habitat@pays-de-hanau.com
site Internet : www.pays-de-hanau.com





La valorisation des espaces naturels est également un enjeu fort pour notre territoire. Car ces paysages, qui ont été sculptés par l'homme, nécessitent aujourd'hui de nouvelles formes de valorisation des productions agricoles, fruitières et forestières pour permettre leur entretien. Ceci passera par le renforcement de nos filières courtes déjà présentes et le soutien de la consommation des produits locaux, notamment par de nouveaux modes de commercialisation dont il nous faut accompagner l'émergence.

Enfin, ce renforcement de l'identité territoriale et des dynamiques socio-économique permettront d'accroître l'attractivité touristique. Mais il nous faudra également accompagner et structurer notre territoire vers des nouvelles formes de tourisme plus axées sur l'aspect environnemental et l'itinérance douce.

De par les nombreux échanges que nous entretenons avec les collectivités voisines, nous nous savons confrontés aux mêmes enjeux et avons pleinement connaissance que nous ne pourrions y répondre qu'en s'associant autour d'un projet de développement local commun et concerté avec toutes les forces vives. En cela, le soutien financier et le rôle fédérateur du programme LEADER nous apparaît comme une nécessité pour le développement durable de notre territoire.

En espérant avoir pu vous convaincre de l'importance que revêt le programme LEADER pour notre territoire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard BRUMBER
Président de la Communauté de Communes



Brunner



5 Place du Bureau Central - BP 80029
67892 NIEDERBRONN-LES-BAINS Cedex
Tel. 03 88 05 86 86 - Fax 03 88 05 88 89
Courriel : contact@ccpaysniederbronn.fr

Direction Générale des Services

Nréf. : dossier suivi par
Joëlle GASSER-DOSSMANN
☎ 03 88 05 86 88

Objet : Programme LEADER 2014 – 2020

Monsieur Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional d'Alsace
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

Niederbronn-les-Bains,
le 20 février 2015

Monsieur le Président,

Conjointement avec le Pays de Saverne, Plaine et Plateau, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord est candidat au programme européen LEADER 2014-2020. Le territoire couvert serait ainsi constitué d'une part, de l'ensemble du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et d'autre part, de l'ensemble des communes bas-rhinoises du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

La candidature est fondée sur des enjeux importants – tourisme durable ; filières courtes et valorisation des savoir-faire locaux ; transition énergétique – identifiés également sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Ce programme LEADER 2014-2020 viendra renforcer notre stratégie de développement local autour de ces thèmes qui figurent au premier rang de nos préoccupations.

Il convient de noter, par ailleurs, que 8 de nos communes sur 13 se trouvent dans le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ainsi que la plupart des communes du nouveau canton de Reichshoffen.

Aussi, je tiens à souligner l'importance, pour notre Communauté de communes, de cette candidature, à laquelle j'apporte tout mon soutien.

En vous remerciant pour tout l'intérêt que vous accorderez à ce dossier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Président
Bernard FLEG

Dandach, Gunderschbaffen, Gundershoffen-Grainbach-Eberbach, Nottwilser, Minscheln, Niederbronn-les-Bains,
Oberbronn, Offwiller, Reichshoffen-Nohwiller, Reichshoffen, Elvanshoffen, Wilsheim, Zinswiller



77

Monsieur le Président
Parc naturel régional des Vosges du Nord
Maison du Parc - Le Château
BP24
67290 La Petite Pierre

Durrenbach, le 19 février 2015

**Candidature conjointe du Parc et du Pays de Saverne au programme LEADER
Soutien de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn**

Dossier suivi par : TILL HARRES, directeur des projets
Tél. 03 88 90 77 66 / 06 13 26 94 54
Mail : till.harres@sauer-pechelbronn.fr

Monsieur le Président,

Suite aux fructueux échanges lors des différents ateliers de préparation, je tiens à vous assurer de l'entier soutien de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour la candidature au programme européen LEADER 2014-2020, co-portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Pays de Saverne - Plaine et Plateau.

Nous espérons fortement que cette candidature de notre territoire puisse aboutir favorablement :

La dynamique intéressante sur notre territoire, autour d'une structuration de filière courte forêt-bois par exemple, mais aussi sur le tourisme durable et plus précisément l'itinérance, serait largement soutenue et renforcée par un programme LEADER : en termes financiers, bien sûr, mais aussi en termes de notoriété et d'échanges avec d'autres territoires et acteurs. Tous les acteurs avec qui j'ai échangé dernièrement soulignent la valeur de cette mise en réseau et la synergie qui en résulte.

Je renouvelle ainsi notre adhésion aux trois orientations fortes de la Stratégie Locale de Développement qui fonde la candidature.

Nous souhaitant pleine réussite dans cette candidature, d'importance majeure pour notre territoire commun,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président
Jean-Marie HAAS



La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est soutenue par



Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Maison des services et des associations
1, rue de l'Oberrant 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 66
Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.sauer-pechelbronn.fr



Communauté de Communes

**Monsieur le Président de la Région
Alsace**
Région Alsace
Maison de la Région
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex

Affaire suivie par : Eloïse Lerch

Réf : EL

Wissembourg, le 19 février 2015

Objet : Candidature programme LEADER 2014-2020

Monsieur le Président de la Région Alsace,

Le programme LEADER 2014-2020, a pour vocation de soutenir techniquement et financièrement, des projets qui visent à développer notre territoire.

Les thèmes retenus dans la candidature, à savoir tourisme durable, filières courtes/valorisation des savoir-faire locaux et transition énergétique, s'inscrivent tout particulièrement dans la dynamique en cours sur la communauté de communes. C'est pourquoi cette candidature représente pour nous une opportunité de développement, à laquelle nous apportons notre entier soutien. En effet, la communauté de communes travaille actuellement à la réalisation d'un schéma de valorisation touristique à travers les modes de déplacements doux ainsi qu'à la création d'une plateforme de compostage, deux projets qui s'inscrivent pleinement dans les thématiques citées précédemment.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président

S. Strappazon

4 quai du 24 Novembre - BP 80023 - 67161 Wissembourg Cedex
T 03 88 05 35 50 - F 03 88 05 35 53

www.ccr-pays-wissembourg.fr



VILLE DE BOUXWILLER



Le 26 février 2015

Le Maire

à

Monsieur le Président du Pays de
Saverne Plaine et Plateau
16 rue du Zornhoff
67700 Saverne

Affaire suivie par : Jérôme Thion

Objet : Soutien à la candidature LEADER 2014-2020 du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Monsieur le Président,

Vous êtes engagé dans une candidature LEADER qui propose aux acteurs du territoire une stratégie de développement local autour de l'écotourisme, du développement des filières locales et des circuits courts ainsi que de la rénovation thermique.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'observe vos actions dans ce domaine. Je suis pour ma part moi-même conscient des enjeux portés par votre candidature et cherche sur ma commune à œuvrer dans ce sens.

Sachez que je serai intéressé pour m'associer à vos efforts et étudier toutes propositions d'actions communes en la matière.

En espérant que votre candidature sera retenue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Alain Janas



Mairie - 1, Place du Château - B. P. 8 - 67430 Bouxwiller - Tél. 03.88.70.70.16
Fax 03.88.71.30.34 - E-mail : mairie.bouxwiller@wanadoo.fr - Site : www.commune-bouxwiller.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**COMMUNE DE
67320 DRULINGEN**



Le Maire de la commune de Drulingen

A

M. le Président
PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU
Patrick HETZEL
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Drulingen, le 25 février 2015

Objet : Courrier de soutien à la candidature conjointe du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme LEADER pour 2014-2020

Monsieur le Président,

Par cette lettre, j'appuie la candidature conjointe du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc Naturel des Vosges du Nord au programme d'actions locales LEADER pour la période 2014-2020.

Cette démarche européenne destinée à soutenir des projets "pilotes" en zones rurales est une véritable aubaine pour notre territoire.

En effet, la stratégie élaborée par les porteurs du projet autour de grands thèmes comme l'éco-tourisme, la valorisation des filières locales et circuits courts et la rénovation thermique et accompagnement de la transition énergétique cible une meilleure utilisation des ressources de notre territoire en vue de son développement.

Aussi, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol (plus de 15 ha situés plein sud à proximité d'une centrale électrique) que je porte avec le conseil municipal de Drulingen s'inscrit totalement dans cet objectif. En conséquence, je manifeste évidemment mon soutien à la candidature de notre territoire et espère également que notre projet aura l'opportunité de participer au processus LEADER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Jean-Louis SCHEUER



Mairie - 23 rue du Général Leclerc

Tél. : 03 88 00 00 03 - Fax : 03 88 00 70 50 - E-mail : mairie.drulingen@mairie-drulingen.fr
N° SIRET 218 191 602 0013



Mairie de Neuwiller-les-Saverne
Tél : 03 88 70 00 18 – Fax : 03 88 70 09 61
7 Rue du Général Koenig – 67330
E-mail : mairie.neuwiller-saverne@wanadoo.fr

à

Monsieur Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

Neuwiller-Lès-Saverne, le 24 février 2015

Objet : Soutien au dossier de candidature LEADER

Monsieur le Président,

Le SYCOPARC et le Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont associés pour déposer une candidature au programme LEADER.

Maire et délégués des communes bas-rhinoises du Parc naturel régional des Vosges du Nord, soutenons fortement cette candidature qui intègre notre commune.

Les thématiques qui ont été identifiées lors des ateliers auxquels nous avons été conviés, à savoir le tourisme durable, la valorisation des savoir-faire, les circuits courts et la transition énergétique, répondent aux enjeux du territoire. Ils s'inscrivent ainsi de manière cohérente dans la mise en œuvre de la nouvelle charte que nous avons approuvée.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ce dossier de candidature, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.





MAIRE D'INGWILLER
67340 INGWILLER
☎ 03 88 89 47 20
☎ 03 88 89 41 72

Ingwiller, le 24 février 2015

Monsieur Patrick HETZEL
Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Objet : candidature LEADER 2014 - 2020

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 16 février 2015, je vous informe que la Ville d'Ingwiller soutient la candidature LEADER conjointe du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

En effet, la définition d'une stratégie élaborée dans le cadre d'une large concertation et basée sur des objectifs prioritaires sur lesquels la démarche LEADER est susceptible d'apporter une valeur ajoutée effective, est intéressante pour notre commune, notamment pour les orientations stratégiques suivantes :

Orientation n°1 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire

- Objectif 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire
- Objectif 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie

Orientation n°2 : Renforcer les liens courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux

- Objectif 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale
- Objectif 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux

Orientation n°3 : Structurer une filière écotouristique sur le territoire

- Objectif 1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire
- Objectif 2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques

Nous souhaitons vivement que votre démarche se concrétise et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués,



Hans DOEPPEN
Maire d'INGWILLER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin

COMMUNE
DE
SCHWENHEIM



Schwenheim, le 23 février 2015

Le Maire

à

M. le Président du Pays de Saverne
Plaine et Plateau
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

REÇU LE

25 FEV. 2015

Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Monsieur le Président,

Ayant assisté à certaines réunions concernant Leader dont la démarche a fait ses preuves, je soutiens, en accord avec le conseil municipal, cette candidature pour le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Cette initiative devrait être un vecteur de développement local et rural et devrait associer les villes mais surtout les petites collectivités territoriales rurales.

La stratégie de développement local a abouti à la formulation des orientations stratégiques, à savoir :

- Structurer une filière économique sur le territoire.
- Renforcer les filières courtes de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux.
- Amplifier les dynamiques énergétiques ancrés dans le territoire.

Etant donné que tous ces objectifs correspondent à la majeure partie des acteurs locaux, publics comme privés, je réitère mon soutien à cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Gabriel OELSCHLAEGER

Adresse Postale : Mairie 150 rue Principale 67440 SCHWENHEIM
Tel. 03 88 70 20 48 – Fax 03 88 70 28 96
mairie.schwenheim@wanadoo.fr



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
de
WEITERSWILLER
67340
Tél. & Fax 03 88 89 47 50
mairieweilerswiller@wanadoo.fr



Weilerswiller, le 20 février 2015



M. Patrick HETZEL
Président du Pays de Saverne
Plaine et Plateau

16, rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Monsieur le Président,

La commune de Weilerswiller située dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord fait partie du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux de Weilerswiller suivent avec intérêt et soutiennent les initiatives présent par le PNRVN et le Pays de Saverne, Plaine et Plateau pour mener des actions de développement de l'économie rurale.

Recevez, Monsieur le Président, toute ma sympathie.



Le Maire :

KISTER Raymond



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du BAS-RHIN
COMMUNE DE HINSINGEN

Hinsingen, le 25 février 2015



Mr Patrick Hetzel
Président du pays de Saverne,
Plaine et Plateau

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

La commune de Hinsingen, avec ses 85 habitants est une commune rurale par excellence. Sa faible population contraste avec son activité économique. En effet elle compte, 6 exploitations agricole, un restaurant, et 3 artisans. Comme ailleurs le centre bourg se désertifie, et beaucoup de logements devraient être rénovés.

Les entreprises locales recherchent en permanence la diversification de leurs activités, afin de pérenniser leurs ressources. A cet effet, le recours à l'installation de centrales de méthanisation, afin de produire, électricité et, ou chaleur est fréquemment évoqué. De même que le recours aux circuits courts, pour commercialiser les productions locales.

Le soutien de LEADER serait un atout formidable, et permettrait au Pays de Saverne de nous accompagner financièrement dans les domaines évoquées ci-dessus. (rénovation thermique, transition énergétique, filières courtes...)

En tant que collectivité territoriale locale, la commune de Hinsingen, apporte son soutien total à la candidature du Pays de Saverne, et du Parc régional des Vosges du nord au programme d'initiative communautaire LEADER.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression des mes sentiments distingués

Marc RIEGER

Maire de HINSINGEN





République Française
Département du Bas-Rhin
Commune de :
67320 DURSTEL
7 Rue Principale



Siret : 216 701 110 00019
Tél : 03 88 01 70 34
Fax : 03 88 01 75 88
mairie.durstel@wanadoo.fr

DURSTEL, le 24 février 2015

REGION ALSACE

1, Place du Wacken
B.P. 91006 / F

67070 STRASBOURG Cedex

Monsieur Philippe RICHERT
Président de la Région Alsace

Objet : Soutien à la candidature LEADER
Pays de Saverne Plaine et Plateau

Monsieur le Président,

Je souhaite par la présente apporter tout mon soutien à la candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau au prochain programme LEADER.

En effet, notre territoire rural dont de nombreuses communes font partie du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, riche en filières locales qui méritent d'être soutenues au service du développement durable.

Nos ressources méritent d'être valorisées et les savoir-faire locaux qui sont des richesses patrimoniales doivent être développés.

Le conseil municipal souhaite vivement que cette candidature soit retenue pour la survie de notre territoire.

Espérant un appui favorable de votre part,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

*Très cordialement
Gérard*

Le Maire
STUTZMANN Gérard



STUTZMANN Gérard	Maire	06 04 03 86 51
ETTER Jean-Luc	1 ^{er} adjoint	06 31 27 77 01
BEHNOLD Gilbert	2 ^e adjoint	06 09 68 63 73

Présence Maire : les lundis de 19 h 30 à 20 h. au B.M.

Présence adjoints :

Maires : mardi, jeudi, vendredi, sauf juillet - août.

Après-midi : lundi, mardi, jeudi, vendredi.





courrier de soutien

87

Sujet : courrier de soutien

De : Mairie Reipertswiller <mairie.reipertswiller@wanadoo.fr>

Date : 23/02/2015 09:04

Pour : frederic.terrien@paysdesaverne.fr

Bonjour,

La Commune de Reipertswiller de l'arrondissement de Saverne et Canton de La Petite Pierre, soutient pleinement la candidature LEADER pour 2014-2020, conjointement le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Le Maire

Jean-Louis SCHEER

1 sur 1

24/02/2015 08:32



JEU/26/FEV/2015 14:00

Mairie Merschbaffen

N° FAX: 0386033778

P. 001

88

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE D'ERCKARTSWILLER
67290



ERCKARTSWILLER, le 25 février 2015,

Pays de Saverne Plaine et Plateau

16, rue du Zornhof

67700 SAVERNE.

Objet : Programme Leader – soutien à la démarche.

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

Monsieur le Président du Pays de Saverne Plaine et Plateau,

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord portent conjointement une candidature LEADER pour la période 2014-2020, candidature relative à une stratégie de développement articulée autour de grands thèmes comme :

- L'Eco-tourisme,
- La valorisation des filières locales et des circuits courts,
- La rénovation thermique et l'accompagnement de la transition énergétique.

Le Conseil Municipal d'ERCKARTSWILLER, réunion le 24 février 2015 a pris connaissance de la démarche articulée autour des trois orientations stratégiques, avec deux objectifs prioritaires pour chacune d'elle, arrêtées suite aux débuts de 5 ateliers de concertation à savoir :

- Orientation n°1 : structurer une filière éco-touristique sur territoire,
- Objectif n° 1 : mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire,
- Objectif n°2 : expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristique.



JEU/26/FEV/2015 14:00

Mairie Nendhoffen

N° FAX:0388033776

P. 002

89

- **Orientation n° 2 :** renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux,
- **Objectif n°1 :** favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes, des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale.
- **Objectif n° 2 :** développer l'innovation dans les savoir-faire locaux.

- **Orientation n° 3 :** amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire.
- **Objectif n°1 :** accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire.
- **Objectif n°2 :** valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, conscients de l'importance que revêt cette candidature qui si elle est retenue permettra la modernisation et le développement de notre territoire, soutiennent avec force la démarche entreprise par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Pays de Saverne Plaine et Plateau et souhaitent ardemment que la candidature soit retenue.

Veuillez, agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire :

Jean ADAM.

17, rue Principale – 67290 ERCKARTSWILLER

Téléphone : 03.88.70.45.83 – Email : mairie.erckartswiller@orange.fr



République Française
Département du Bas-Rhin
Commune d'Altenheim



Mr Patrick HETZEL
Président du pays de Saverne,
Plaine et Plateau.

Objet : Lettre de soutien – Candidature LEADER 2014-2020

C'est avec grand intérêt que nous soutenons la candidature LEADER 2014-2020 du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Notre territoire a effectivement grandement besoin de cet outil, puisqu'il représente un des territoires les plus ruraux d'Alsace avec ses 140 000 habitants. Cette candidature est justifiée par le besoin de donner de la valeur aux ressources de notre territoire en particulier les filières locales (brasserie-bière, grès, bois, verre-cristal, thermalisme) qui méritent d'être soutenues et développées. La stratégie de développement local autour de l'éco-tourisme, de la valorisation des filières locales et des circuits courts ainsi que de la rénovation thermique et de l'accompagnement de la transition énergétique sont clairement des points de convergence qui sont apparus très vite entre nos deux réseaux.

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels comme par exemple le développement de l'innovation dans les savoir-faire locaux ainsi que la valorisation des ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie méritent à elles seules toute votre attention.

Le soutien de LEADER serait un formidable atout et permettrait au Pays de Saverne et au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord de nous accompagner financièrement dans les domaines de la transition énergétique et la rénovation de nos bâtiments publics.

Cette candidature commune qui couvre l'intégralité du périmètre de la Communauté des Communes du Pays de la Zorn, du Pays de Saverne Plaine et Plateau et de l'ensemble des communes bas-rhinoises du Parc est de plus construite en étroite collaboration avec celle du syndicat mixte de l'aménagement de Sarriguemins qui trouve la partie formelle du Parc Naturel des Vosges du Nord.

En tant que collectivité territoriale locale, la commune d'Altenheim apporte tout son soutien à cette candidature commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël VOLLMAR
Maire d'Altenheim.



15, rue Principale 67400 Altenheim - Tél-Fax : 03.88.78.21.10 - Email : mairie.altenheim@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone : 03 88 70 77 30
FAX : 03 88 70 32 29
E-MAIL : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



Soutien à la candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme d'initiative communautaire LEADER

Nous sommes une petite commune rurale de 180 habitants. Nous venons d'achever la construction d'une salle multi usages après plus de 5 années d'effort constants tant au niveau de l'élaboration que de la réalisation du projet, mais également du montage des dossiers de financement : un bâtiment BBC +, avec une forte volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable et avec pour objectif d'animer notre commune et d'offrir aux habitants de BOSSELSHAUSEN, un lieu de vie et de rencontre intergénérationnel. Il n'a pas toujours été simple de se faire connaître et d'être aidé financièrement.

Aussi, nous nous inscrivons tout à fait dans cette démarche de la candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme d'initiative LEADER, qui permettrait d'accompagner financièrement des projets publics comme privés qui contribueraient à renforcer des actions dans des domaines stratégiques comme l'éco tourisme, la valorisation des filières locales ou encore la transition énergétique et la rénovation du bâti, tel le nôtre notamment.

De même, nous avons un habitat ancien, principalement constitué de maisons alsaciennes à colombages, dont nombreuses sont à rénover. Cette problématique s'inscrit totalement dans les objectifs définis par l'orientation 3 du programme LEADER :

- « *Améliorer les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire par l'accompagnement efficace de la transition énergétique de et pour le territoire* », mais également « *soutenir les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie* ».

J'apporte pleinement mon soutien à cette candidature.

Lauréance JOST-LIENHARD,
Maire de BOSSELSHAUSEN





SPARSBACH, ce 26 FEVRIER 2015

Monsieur Patrick HETZEL
Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
16, rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Objet : courrier de soutien

Monsieur le Président,

Dans sa séance du conseil municipal du 23 février 2015, l'ensemble des membres à l'unanimité a approuvé le soutien de la commune de Sparsbach à votre candidature pour le projet LEADER du Pays de Saverne, Plaine et Plateau. Ces programmes pour nos petites communes rurales sont un soutien indéniable et nécessaire pour l'avenir de nos concitoyens.

Comme tous nous sommes en effet, conscients que l'énergie fossile doit être remplacée par des énergies renouvelables, notre forêt s'y prête d'ailleurs fort judicieusement.

Veuillez trouver, en annexe, un extrait de cette délibération.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise BOURJAT,

Maire,



Conseillers élus : 11	Séance du 23 février 2015
Conseillers en Fonction : 11	Sous la présidence de Madame Françoise BOURJAT Maire de la Commune de SPARSBACH
Conseillers présents ou représentés : 10	Etaient présents : KOHL Gilbert - Mme CHRISTMANN Lydia, Adjointe Mmes FERELLOC Carole - BASTIAN Mireille - DENNI Deborah MM. CHALENCON Harald - WEILAND Charles - STUTZMANN Patrice Absent excusé : MILOCHAU Gabriel (Procurator à Mme CHRISTMANN Lydia) Absent non excusé : M. ALBERT Grégory

7.- Courrier de soutien au Pays de Saverne, Plaine et Plateau et au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord portent conjointement une candidature LEADER pour 2014-2020. L'enjeu est fort pour le territoire car LEADER permettrait d'accompagner financièrement des projets publics comme privés qui contribueraient à renforcer l'action dans les domaines stratégiques comme l'éco-tourisme, la valorisation des filières locales ou encore la transition énergétique et la rénovation du bâti.
A cet effet, un courrier de soutien de la part de la commune serait fort utile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de soutenir la candidature LEADER du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- autorise Mme le Maire à leur adresser un courrier de soutien.

Adopté à l'unanimité

DECISION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Sparsbach le 26 février 2015
Le Maire :
Françoise BOURJAT

**COMMUNE DE DOSENHEIM-SUR-ZINSEL**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Monsieur le Président du Pays de Saverne, Plaine
et Plateau
Patrick HETZEL
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Dossenheim-sur-Zinsel, le 27 février 2015

Objet : courrier de soutien

Monsieur le Président,

La candidature conjointe du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord au programme Leader de la Région Alsace est un projet que nous aimerions bien voir se concrétiser sur notre Territoire et nous apportons notre total soutien à cette initiative.

Contribuer au Développement de l'Éco-tourisme dans un village qui accueille depuis plusieurs décennies un Camping, un site de vacances « Vacancier » au château du Hunebourg.

Valoriser les filières locales et circuits courts qui sont déjà bien ancrés dans notre commune tels la Minoterie BURGGRAF-BECKER et l'Atelier relais JUNATUR ne pourraient que « booster » davantage ces activités et essaimer.

Comptant vivement que ce dossier retienne l'accord de la Région, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Daniel BASTIAN

Adresse postale : Mairie - 188 Grand'Rue - 67330 DOSENHEIM-SUR-ZINSEL
TEL 03 88 70 00 04 - Fax 03 88 70 32 43 - E-mail : mairie.dossenheimsurzinsel@wanadoo.fr
Site : www.dossenheimsurzinsel.fr



Lorentzen, le 27 février 2015.

95



**Monsieur Le Directeur du Pays de
Saverne Plaine et Plateau**
16 Rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

Objet: soutien au programme LEADER

Monsieur Frédéric TERRIEN,

Ayant eu connaissance de la candidature au programme européen LEADER 2014 - 2020 portée conjointement par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, nous venons par cette lettre apporter notre soutien à une telle démarche qui organise une stratégie locale de développement dans le respect des territoires ruraux et avec la participation de la population et des associations locales engagées dans la valorisation de nos ressources.

Nous sommes une association d'éducation à l'environnement labellisée CINE en 2014 par la Région Alsace. Nous avons notre siège à Lorentzen, dans les locaux de La Grange Aux Paysages et nous intervenons en Alsace Bossue, dans les Vosges du Nord et en proche Moselle.

Les principales actions qui transparaissent dans les statuts de notre association sont les suivantes:

- organiser, réaliser et promouvoir toutes actions éducatives liées à la nature, l'environnement et la culture, pour contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables,
- accueillir, sensibiliser, conseiller, informer tous types de publics sur les thématiques du paysage, de la nature, de la biodiversité, du développement durable, des énergies renouvelables, de l'écocitoyenneté ainsi que de la culture et du patrimoine,
- participer aux actions éco - touristiques sur notre territoire,
- assurer des missions de conception d'outils pédagogiques et d'études techniques,
- réaliser des projets frontaliers avec l'Allemagne.

Nous nous retrouvons donc pleinement dans les orientations déclinées dans le document de candidature:

- orientation N°1: structurer une filière éco touristique sur le territoire
- orientation N° 2: renforcer les filières courtes et la créativité dans la valorisation des savoirs faire locaux
- orientation N°3: amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président :
Alfred Dorn



REPUBLIQUE FRANÇAISE

96



CONSEIL
RÉGIONAL
D'ALSACE

Monsieur Patrick HETZEL
Président
Pays de Saverne, Plaine et Plateau
16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

HUGUETTE ZELLER
CONSEILLÈRE RÉGIONALE D'ALSACE

Strasbourg, le 27 février 2015

Monsieur le Président,

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord portent conjointement une candidature LEADER pour 2014-2020.

L'enjeu est fort pour notre territoire car LEADER nous permettrait d'accompagner financièrement des projets publics, privés qui contribueraient à renforcer notre action dans des domaines stratégiques comme l'éco-tourisme, la valorisation des filières locales ou encore la transition énergétique et la rénovation du bâti.

Depuis plusieurs mois une quinzaine de réunions associant les différents partenaires ont permis de déterminer une stratégie territoriale cohérente devant contribuer à la valorisation des ressources locales de notre territoire.

Ayant moi-même pris part aux travaux et aux réflexions des différents ateliers, ce projet me semble tout à fait adapté au développement des zones rurales de notre territoire et je ne peux lui accorder que mon plus vif soutien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Huguette ZELLER

1, PLACE DU WAGNER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex
TEL : 03 88 15 65 75 - FAX : 03 88 15 65 77 - E-MAIL : huguette.zeller@region-alsace.eu



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE KIRRWILLER

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84 FAX :03.88.70.92.84
Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr Site internet : kirrwiller.eu



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2015 selon convocation du 16 février 2015

Nombre de conseillers : élus : 15	en fonction : 15	Présents : 11	Procurations : 3
-----------------------------------	------------------	---------------	------------------

A l'ouverture de la séance sont présents : Monsieur Patrice DIEHLER, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, WENDLING Béatrice, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, SCHMIDT Régine, Conseillers Municipaux élus le 23 mars 2014.

Sont absent(s) : Mme HELPRICH Karine ayant donné procuration à M. HALTER Gérard
M. HOUDE Laurent ayant donné procuration à M. BALTZER Jean-Michel
M. BECKER Gérard ayant donné procuration à M. DIEHLER Patrice
Mme LECHNER Karine

Transmis, affiché en mairie de Kirrwiller et notifié le 27 février 2015

Reçu et rendu exécutoire le :
Le Maire :

Pour extrait certifié conforme : le 27 février 2015
Le Maire DIEHLER Patrice



2015-01-8° : Candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme d'initiative LEADER :

M. Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSP) et le Parc Régional des Vosges du Nord (PRVDN), exposant qu'un courrier de soutien de la part de la commune à leur candidature au programme d'initiative LEADER, serait utile et permettrait d'appuyer opportunément la demande.

L'objet est fort pour le territoire, car LEADER permettrait d'accompagner financièrement des projets publics comme pévès qui renforceraient l'action de PSPP et PRVDN dans des domaines stratégiques comme l'éco-tourisme, la valorisation des filières locales ou encore la transition énergétique et la rénovation du bâti.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- D'apporter son soutien à la candidature au programme d'initiative LEADER du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord,

VOTE : UNANIMITE